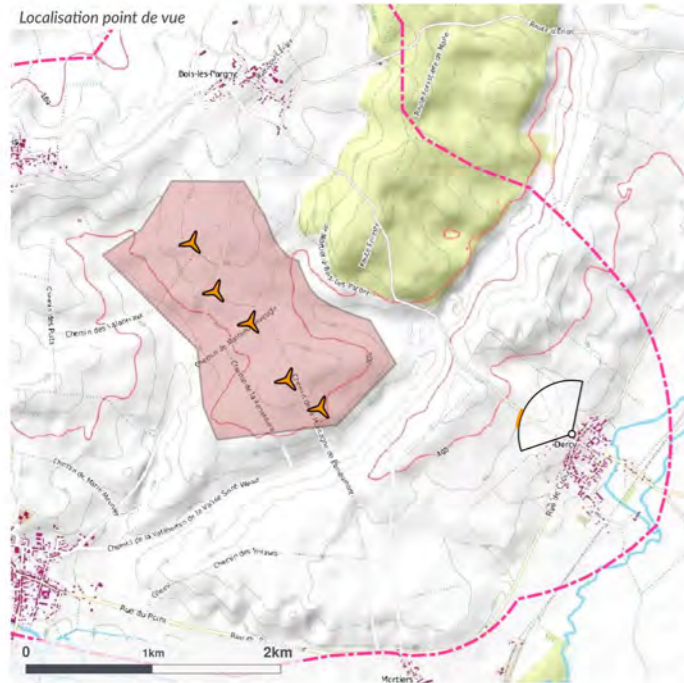


Vue depuis le cimetière du bourg de Dercy



Point de vue

Coordonnées L93 : **749421, 6956518, 83**
 Azimut, Champ visuel : **312°, 120°**
 Date et heure locale : **03/07/2019 13:27**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 170.2°, 62.9°**

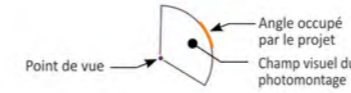
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Resolution de 122 px/dégré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149.1m | 179.9m**
 Orientation rotor : **120°**
 Eolienne la plus proche : **E5 à 2km, azimut 276.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 3.4km, azimut 297.1°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe à l'intérieur du cimetière de Dercy, localisé en cœur de bourg. L'enceinte du cimetière est cloisonnée par un rideau végétal dense correspondant aux arbres d'ornement, aux haies ou encore aux potagers des différentes maisons pavillonnaires. Cette corolle végétale bloque le regard. Une fenêtre visuelle en direction des plaines de grandes cultures s'ouvre toutefois en direction du Nord. Les ondulations du relief sont partiellement visibles au sein de cette ouverture. Aucun parc éolien n'est distinguable depuis l'enceinte du cimetière, ils sont tous dissimulés par le cortège végétal du village de Dercy.

Etat final : Depuis ce point de vue, aucune des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert ne sera visible. Positionnés en direction de l'Ouest, les cinq aérogénérateurs seront dissimulés par la corolle végétale dense qui accompagne les bâtisses du village de Dercy. L'impact visuel du projet depuis le cimetière sera donc nul.

L'IMPACT EST NUL



Vue depuis le cimetière du bourg de Dercy

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E5
2km
276.2°

E4
2.3km
281.1°

E3
2.7km
289.4°

E2
3km
292.1°

E1
3.4km
297.1°

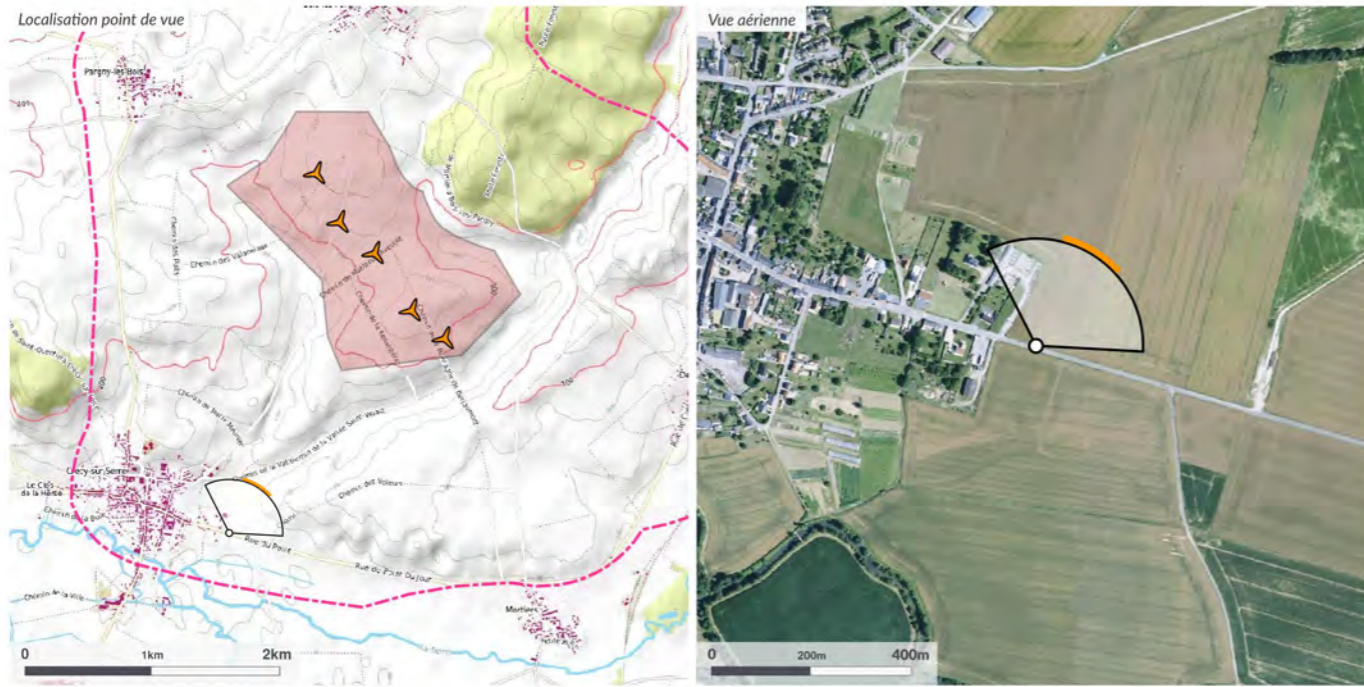
courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie est de Crécy-sur-Serre, sur la D12



Point de vue

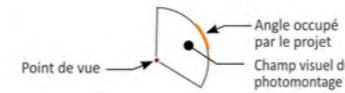
Coordonnées L93 : **745714, 6955182, 64**
 Azimut, Champ visuel : **33.6°, 120°**
 Date et heure locale : **03/07/2019 14:35**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Arrière, 204.1°, 61.5°**

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149.1m | 179.9m**
 Orientation rotor : **29°**
 Eolienne la plus proche : **E4 à 2.3km, azimut 40°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 2.9km, azimut 14.1°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction

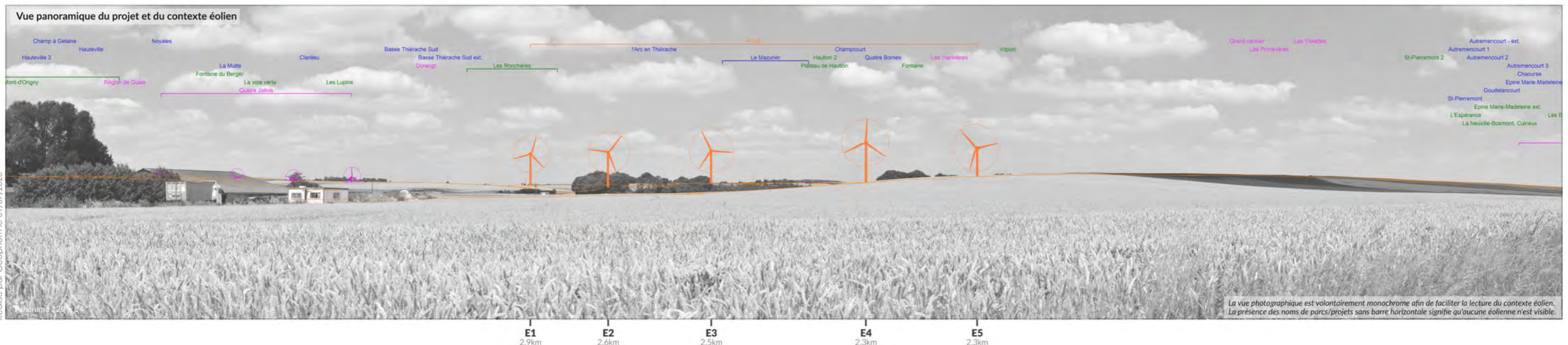


Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe à la sortie Est de Crécy-sur-Serre sur les abords de la départementale D12. Cet axe est bordé sur ses deux côtés par de grandes parcelles de cultures céréalières. Le paysage s'ouvre largement et le regard se porte sur les ondulations du plateau agricole. Quelques boisements ponctuent le plateau et s'insèrent dans le creux des ondulations. En direction de l'Ouest les premières habitations de Crécy-sur-Serre ainsi que leur cortège végétal ferme l'horizon. Une partie des rotors du parc des Quatre Jallois émerge derrière le bâti de Crécy-sur-Serre et les ondulations du relief. En direction du Nord-Est, les parcs de la Champagne Picarde et de Vesle-et-Caumont sont très légèrement repérables.

Etat final : Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront visibles. Elles se positionnent en direction du Nord-Est et forment une nouvelle ligne d'aérogénérateurs, occupant ainsi une nouvelle ligne sur l'horizon. Les éoliennes se positionnent de manière cohérente dans le paysage en suivant une ligne de crête. La taille apparente des éoliennes reste toutefois modérée.

L'IMPACT EST MODERE



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

Vue depuis la sortie est de Crécy-sur-Serre, sur la D12

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1
2.9km
14.1°

E2
2.6km
20.1°

E3
2.5km
28°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



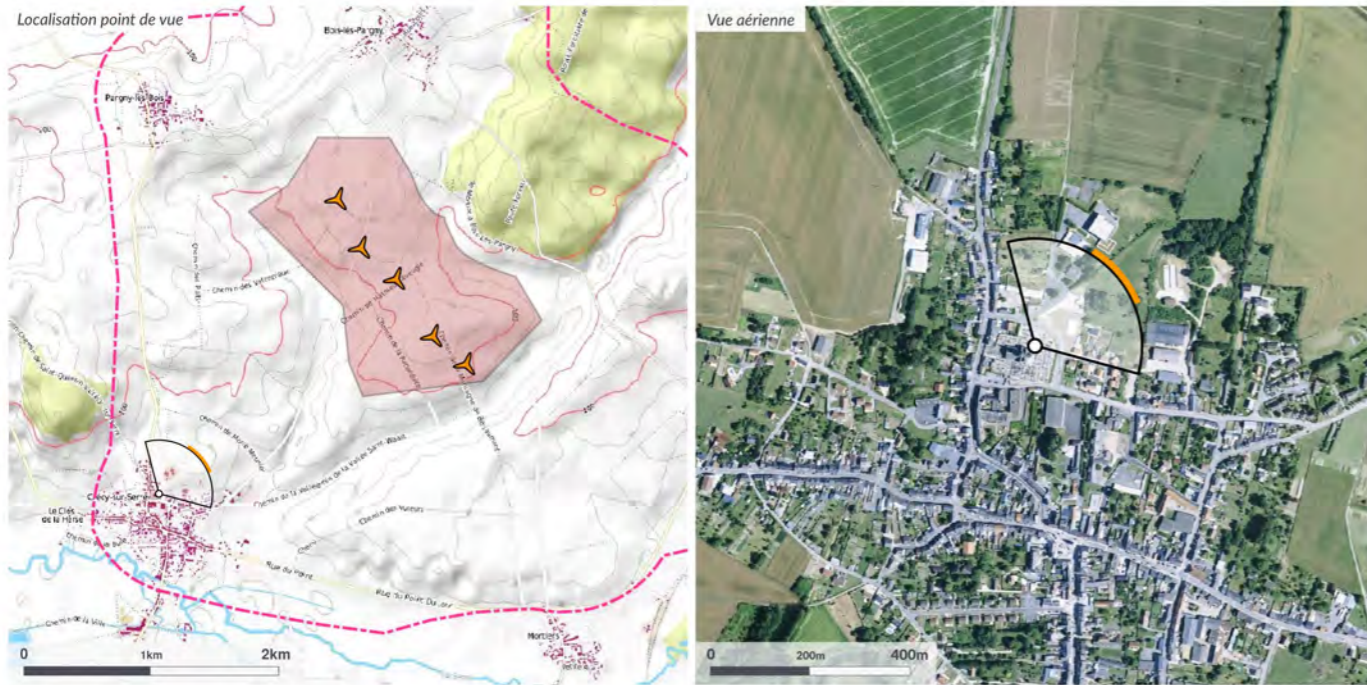
E4
2.3km
39.9°

E5
2.3km
48.5°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis le cimetière de Crécy-sur-Serre



Point de vue

Coordonnées L93 : **744987, 6955699, 75**
 Azimut, Champ visuel : **45.7°, 120°**
 Date et heure locale : **01/07/2019 16:35**
 Éclairage, Azimut, Hauteur : **Arrière, 246.8°, 47.6°**

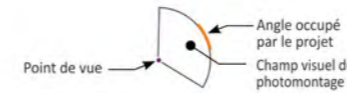
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px./degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149.1m | 179.9m**
 Orientation rotor : **220°**
 Éolienne la plus proche : **E4 à 2.5km, azimut 60.7°**
 Éolienne la plus éloignée : **E1 à 2.7km, azimut 31.8°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe au sein du cimetière du village de Crécy-sur-Serre. Au-delà de l'enceinte du cimetière, le paysage environnant est essentiellement urbain et construit. Le tissu pavillonnaire, les bâtiments plus anciens et le cortège végétal qui les accompagnent ferment toute vue vers le paysage agricole extérieur. Ainsi, aucun parc éolien n'est visible depuis ce point car ils sont tous dissimulés par la densité du contexte urbain.

Etat final : Depuis l'enceinte du cimetière de Crécy-sur-Serre, deux des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront en partie observables. Les bouts des pales de ces deux éoliennes émergent par-delà la canopée du bosquet situé au Nord-Est du point de vue. Ces deux éoliennes occupent un nouvel angle sur l'horizon. Toutefois, les pales seront très peu visibles et seul leur mouvement de rotation signalera leur présence depuis le cimetière. L'impact visuel depuis le cimetière sera globalement faible.

L'IMPACT EST FAIBLE



Vue depuis le cimetière de Crécy-sur-Serre

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1
2.7km
31.8°

E2
2.5km
40°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



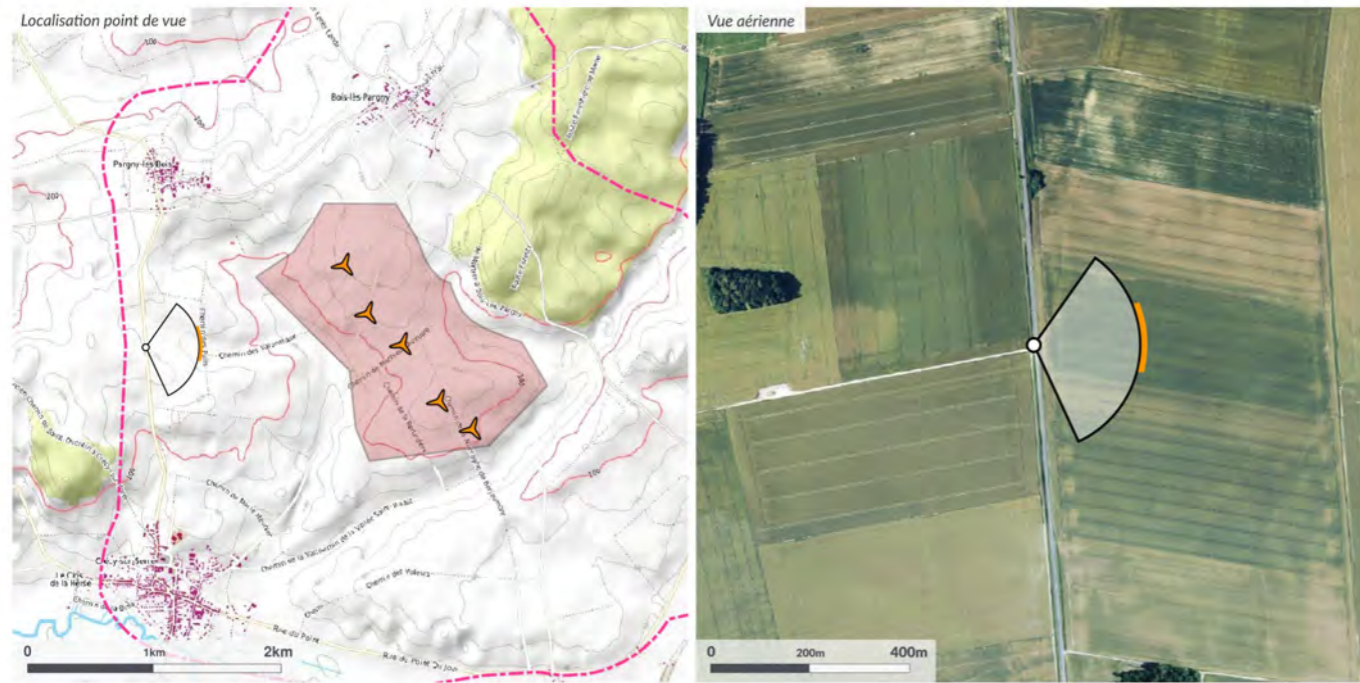
E3
2.5km
48.4°

E4
2.5km
60.7°

E5
2.6km
67.7°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières

Vue depuis les abords de la D967, au sud de Pargny-les-Bois



Point de vue
 Coordonnées L93 : **744823, 6957377, 122**
 Azimut, Champ visuel : **95.7°, 120°**
 Date et heure locale : **03/07/2019 14:50**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 210.7°, 60.4°**

APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px/dégré et projection cylindrique

Projet éolien
 Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149.1m | 179.9m**
 Orientation rotor : **260°**
 Eolienne la plus proche : **E1 à 1.7km, azimut 68.1°**
 Eolienne la plus éloignée : **E5 à 2.7km, azimut 104.6°**

Legende

- Projet de l'étude**
- Parcs construits**
- Parcs en autorisés**
- Parcs en instruction**

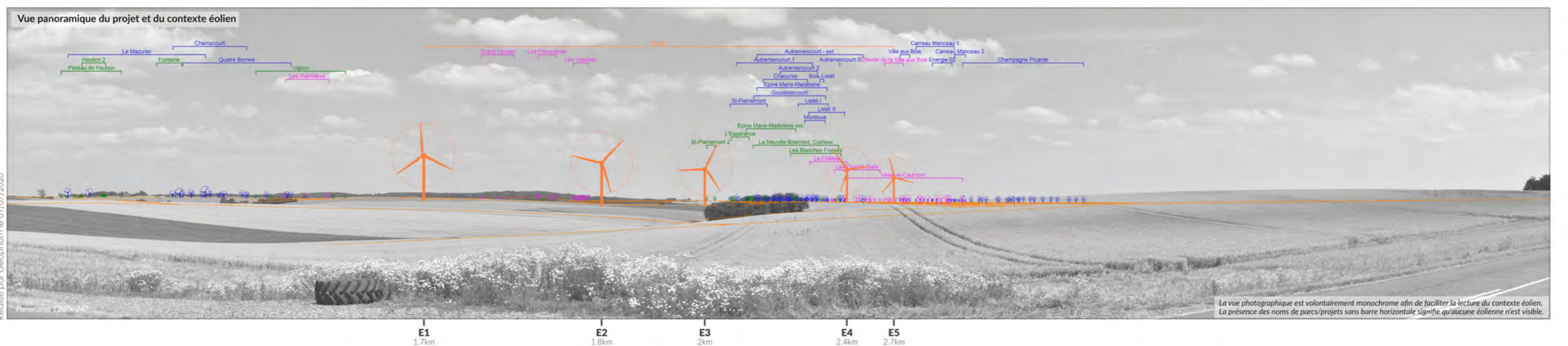
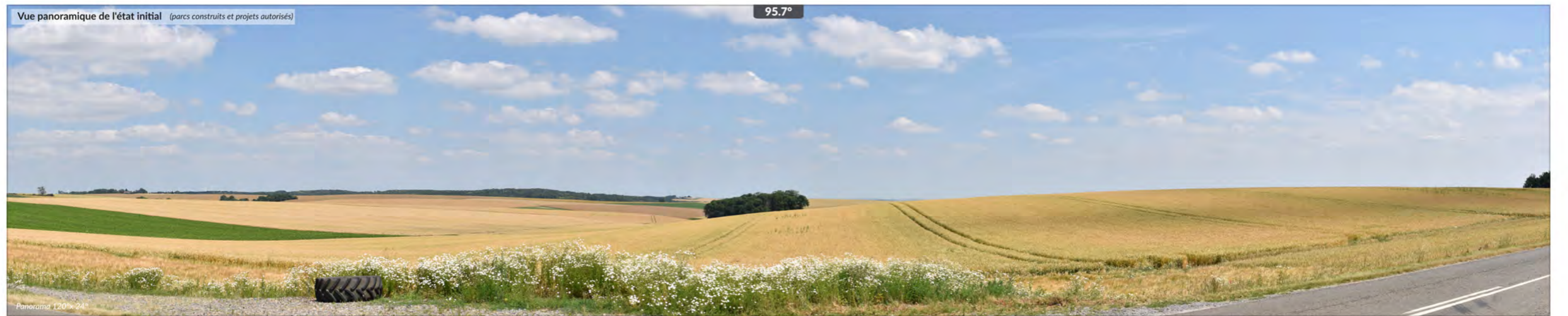
Point de vue → Angle occupé par le projet → Champ visuel du photomontage

Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale D967, à proximité du bourg de Pargny-les-Bois. Les alentours de cet axe sont constitués de parcelles de cultures ouvertes qui permettent au regard de se porter au loin en direction de la ligne d'horizon. Cette ligne est formée par les ondulations légères du plateau agricole et est soulignée par la bande boisée sombre de la forêt domaniale de Marle en direction de l'Est. Vers le Nord, les premiers habitats du village de Pargny-les-Bois accompagnés de leur cortège végétal ferment l'horizon. Plusieurs parcs éoliens sont visibles depuis ce point de vue. Ainsi, il est possible de citer les éoliennes du parc en instruction des Quatre Jallois qui émergent par-delà les habitats de Pargny-les-Bois, le parc construit des Quatre Bornes qui dépasse de la forêt de Marle ou le parc en instruction de Vesle-et-Caumont qui est repérable en direction de l'Est.

Etat final : Les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront entièrement visibles depuis ce point de vue. Elles forment une nouvelle ligne d'aérogénérateurs qui vient se positionner en avant-plan, devant la forêt domaniale de Marle et les différents parcs éoliens présents en arrière-plan. Le projet n'occupe donc qu'en partie un nouvel angle sur l'horizon. La taille apparente des futures éoliennes sera forte à modérée et l'entière de leurs mâts et de leurs rotors sera observable. L'implantation du projet apporte des éléments de verticalité dans un paysage aux lignes de force essentiellement horizontales.

L'IMPACT EST FORT A MODERE



Réalisé par Géophom le 01/07/2020

Vue depuis les abords de la D967, au sud de Pargny-les-Bois

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1
1.7km
68.1°

E2
1.8km
81.9°

E3
2km
89.9°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



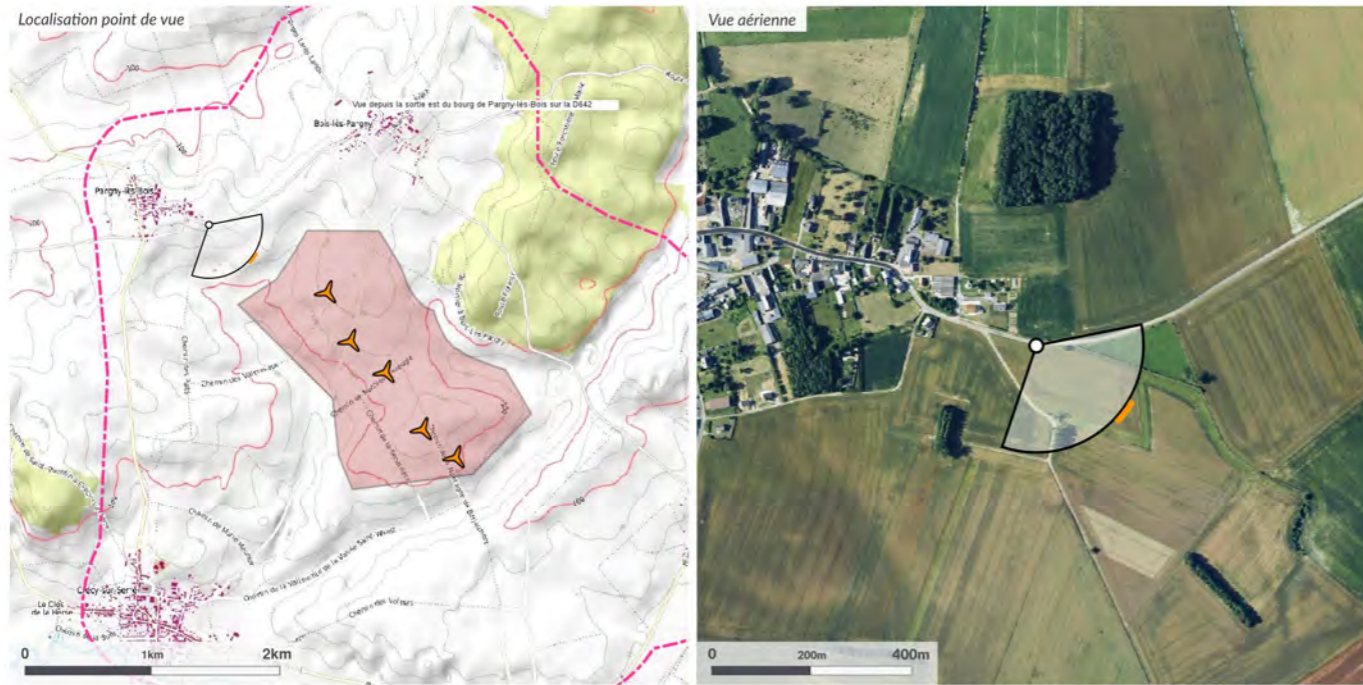
E4
2.4km
101°

E5
2.7km
104.6°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie est du bourg de Pargny-les-Bois sur la D642



Point de vue

Coordonnées L93 : **745467, 6958570, 133**
 Azimut, Champ visuel : **139.1°, 120°**
 Date et heure locale : **01/07/2019 15:48**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 233.2°, 54.2°**

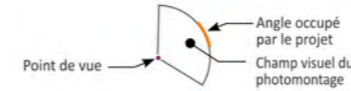
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px./degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149.1m | 179.9m**
 Orientation rotor : **310°**
 Eolienne la plus proche : **E1 à 1.1km, azimut 120.4°**
 Eolienne la plus éloignée : **E5 à 2.7km, azimut 133.8°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale D642 qui suit une ligne de crête. Le côté gauche de la route est bordé par un talus enherbé qui bloque le regard. Le côté droit, en revanche, domine la plaine de grande culture au relief ondulé. Quelques bosquets ponctuent le plateau agricole et le regard se porte jusqu'à la ligne d'horizon où la silhouette de la cathédrale de Laon se dessine au loin, en direction du Sud. Cette silhouette possède toutefois une taille apparente très faible. A l'Est, plusieurs parcs éoliens s'implantent le long de la ligne d'horizon, comme le parc construit de Champagne Picarde ou encore le parc en instruction de Vesle-et-Caumont.

Etat final : Depuis ce point de vue, aucun obstacle ne permettra de masquer les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert qui seront toutes entièrement visibles. Elles forment une ligne perpendiculaire à la départementale D642, ce qui limite le nouvel angle sur l'horizon occupé par le projet. Cette ligne accompagne le regard vers le lointain et renforce l'effet de perspective. La taille apparente des éoliennes du projet est modérée et la prégnance des futurs aérogénérateurs dans le paysage est non négligeable.

L'IMPACT EST MODERE



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

Vue depuis la sortie est du bourg de Pargny-les-Bois sur la D642

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1
1.1km
120.5°

E2 **E3**
1.5km 1.8km
129.9° 130.4°

E5 **E4**
2.7km 2.4km
133.8° 134.2°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la place du beffroi de Crécy-sur-Serre



Point de vue

Coordonnées L93 : **745030, 6955375, 70**
 Azimut, Champ visuel : **19.4°, 120°**
 Date et heure locale : **19/05/2020 14:26**
 Éclairage, Azimut, Hauteur : **Arrière, 201.7°, 58.8°**

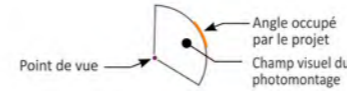
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px/degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **19°**
 Eolienne la plus proche : **E4 à 2.6km, azimut 54.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 3km, azimut 27.8°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe au cœur du village du Crécy-sur-Serre, au pied du beffroi devenu le symbole de la commune et, par conséquent, porteur d'enjeux. Ce point de vue se situe au centre d'une place et l'environnement y est exclusivement urbain. D'imposantes façades de briques d'au moins deux étages cernent la place et valorisent la tour du beffroi située au centre de cette composition urbaine. Le regard ne peut donc pas se porter au loin et les paysages extérieurs au village de Crécy-sur-Serre sont insaisissables. De ce fait, aucun des parcs éoliens situés aux alentours n'est visible. Ils sont tous dissimulés derrière les façades qui dessinent cette place urbaine située en cœur de bourg.

Etat final : Depuis ce point de vue, aucune des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert ne sera discernable. Elles seront toute dissimulées par les façades qui forment la place de l'hôtel de ville et du beffroi du village de Crécy-sur-Serre. Il n'existera donc aucune covisibilité entre le beffroi et le projet. Ce lieu de vie représentatif de la commune ne sera donc pas impacté visuellement par le projet du Chemin Vert.

IMPACT NUL



E1 3km E2 2.8km E3 2.7km E4 2.6km E5 2.7km

Vue depuis la place du beffroi de Cr cy-sur-Serre

Simulation photo-r aliste

Pour restituer le r alisme du photomontage 120 , il est vivement conseill  de l'observer



courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



E1
3km
27.8°

E2
2.8km
35°

E3
2.7km
42.8°

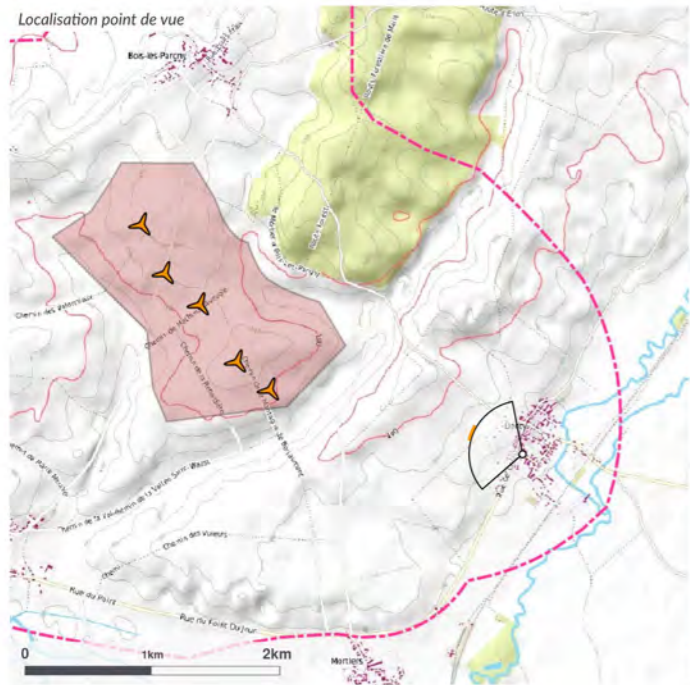
E4
2.6km
54.2°

E5
2.7km
61.1°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis le centre de Dercy, à proximité de la mairie



Point de vue

Coordonnées L93 : **749428, 6956213, 73**
 Azimut, Champ visuel : **289.5°, 120°**
 Date et heure locale : **19/05/2020 12:02**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Arrière, 138.2°, 54.5°**

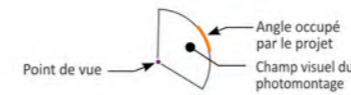
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px/degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **288°**
 Eolienne la plus proche : **E5 à 2.1km, azimut 284.7°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 3.5km, azimut 301.5°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe dans le centre bourg de Dercy, à proximité immédiate de la mairie du village. L'environnement est essentiellement urbain et fermé. Plusieurs façades bâties allant jusqu'à deux étages cernent la rue et empêchent le regard de se porter au loin. Ces façades sont, elles-mêmes, réhaussées par la présence de végétaux d'ornement émergeant par-dessus les lignes de toits. Il n'existe donc pas de dialogue visuel entre l'intérieur du village et les paysages ouverts du plateau agricole de la Plaine de Grandes Cultures. De ce fait, aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue. Ils sont tous situés sur le plateau agricole et sont dissimulés par la densité bâtie du centre-bourg.

Etat final : Aucune des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert ne sera visible depuis le centre du village de Dercy. Les cinq aérogénérateurs seront dissimulés derrière les façades qui bordent les rues ainsi que par les imposantes corolles végétales qui cernent les bâtisses. Il n'existera donc aucune covisibilité entre le centre bourg et les éoliennes du projet. L'impact sera donc nul depuis ce lieu public situé en cœur de bourg.

IMPACT NUL



Réalisé par Géophom le 01/07/2020

Vue depuis le centre de Dercy, à proximité de la mairie

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E5
2.1km
284.7°

E4
2.4km
288.3°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)

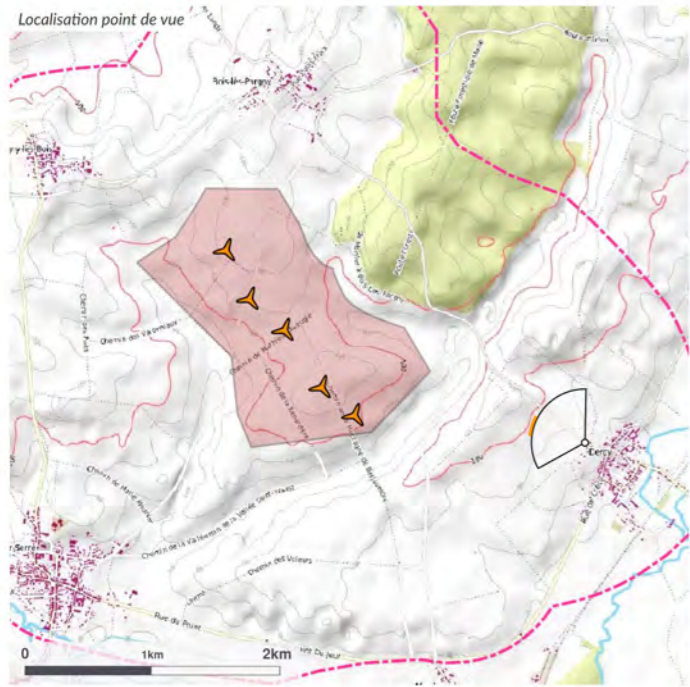


E3	E2	E1
2.8km	3.2km	3.5km
295.3°	297.2°	301.5°

Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie Ouest de Dercy, sur les abords de la départementale 64



Point de vue

Coordonnées L93 : **749252, 6956508, 88**
 Azimut, Champ visuel : **301.6°, 120°**
 Date et heure locale : **19/05/2020 13:44**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 182.5°, 60.2°**

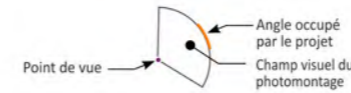
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px/degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **302°**
 Eolienne la plus proche : **E5 à 1.8km, azimut 277.1°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 3.2km, azimut 298.6°**

Legende

-  Projet de l'étude
-  Parcs construits
-  Parcs en autorisés
-  Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe au niveau de la sortie Ouest du village de Dercy, sur les abords de la départementale 64. La route gravit doucement le versant Nord de la vallée de la Serre dont la ligne de crête vient fermer l'horizon. Les abords de cette départementale sont constitués de parcelles de cultures ouvertes qui permettent au regard de se porter au loin. Peu d'obstacles obstruent l'horizon si ce n'est trois bosquets disséminés le long de la ligne d'horizon. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue. Ils sont tous dissimulés derrière la ligne de crête formée par le haut du versant. Les lignes structurantes du paysage sont horizontales.

Etat final : Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront en partie discernables. Elles formeront une nouvelle ligne en direction du Nord-Ouest et occuperont un nouvel angle sur l'horizon. Les deux éoliennes Sud se situeront en avant-plan et l'entièreté de leur rotor et de leur mât seront discernables par-dessus la ligne de crête du plateau. Les trois autres éoliennes se situeront en recul par rapport à la vallée de la Serre et leur prégnance sera donc plus faible. Seule une partie des rotors de ces trois éoliennes sera discernable par-delà la ligne de crête du plateau. Le parc créera de nouvelles lignes verticales au sein du paysage et perturbera quelque peu les grandes composantes paysagères du versant de la Serre.

IMPACT MODERE



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

Vue depuis la sortie Ouest de Dercy, sur les abords de la départementale 64

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E5
1.8km
277.1°

E4
2.1km
282.2°

E3
2.5km
290.9°

E2
2.9km
293.6°

E1
3.2km
298.6°

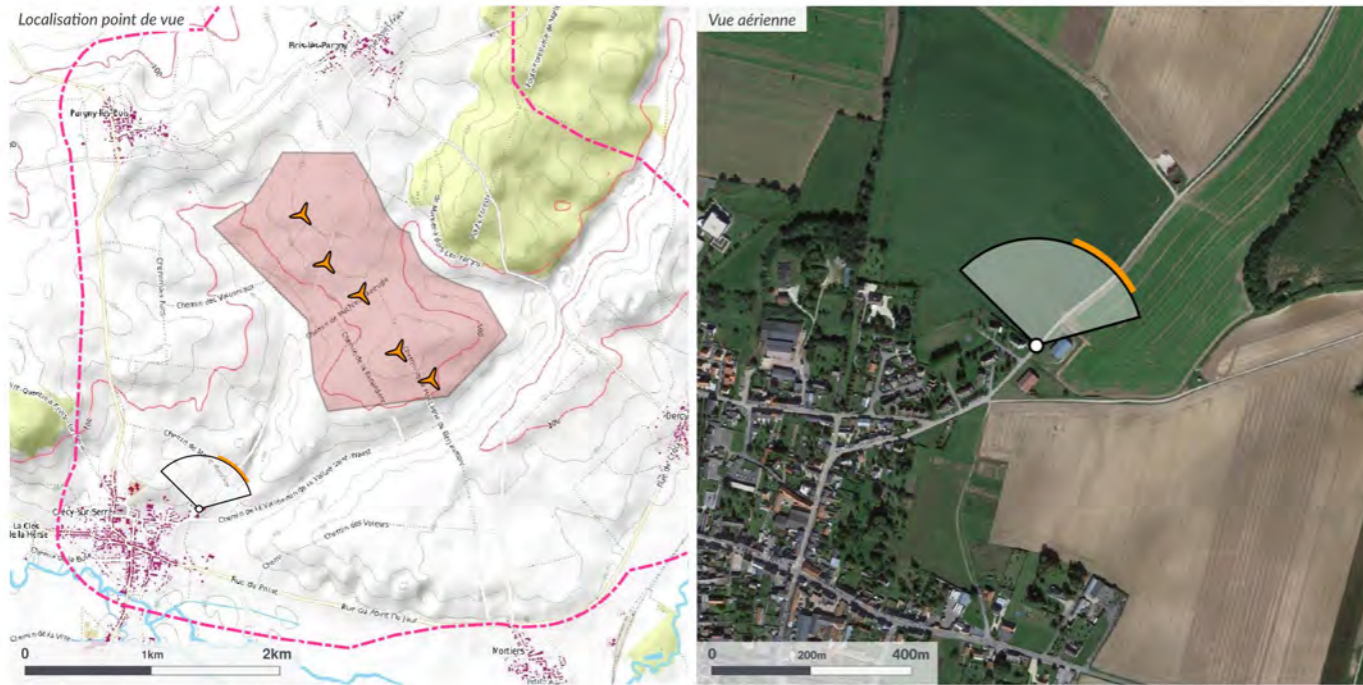
courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie Nord-Est de Crécy-sur-Serre



Point de vue

Coordonnées L93 : **745585, 6955697, 71**
 Azimut, Champ visuel : **15°, 120°**
 Date et heure locale : **19/05/2020 14:14**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Arrière, 196.6°, 59.4°**

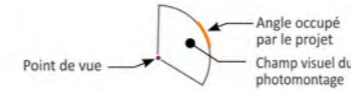
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px/degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **27°**
 Eolienne la plus proche : **E4 à 2km, azimut 52.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E1 à 2.5km, azimut 19.8°**

Legende

-  Projet de l'étude
-  Parcs construits
-  Parcs en autorisés
-  Parcs en instruction

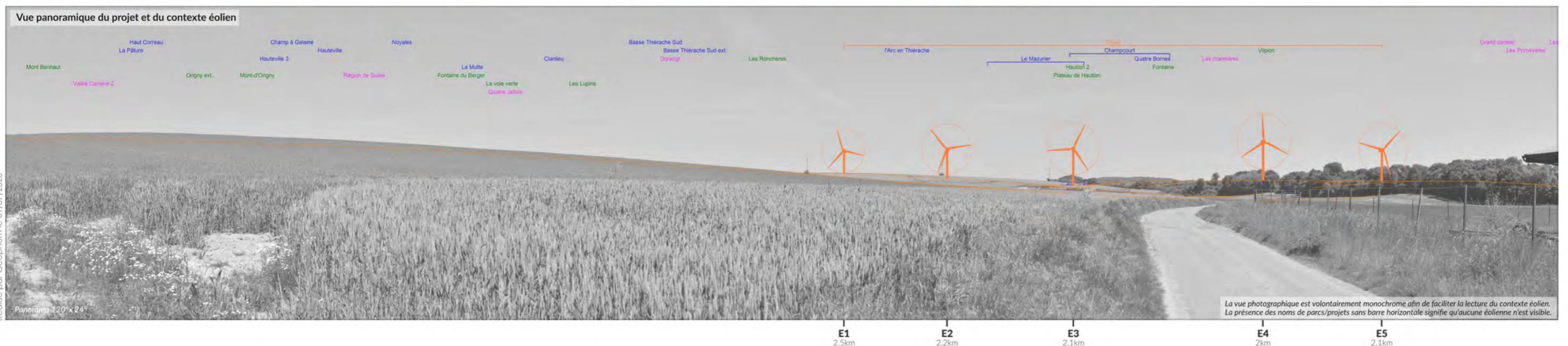


Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe sur les abords d'un chemin vicinal à la sortie Nord-Est du village de Crécy-sur-Serre. L'environnement de ce point de vue est constitué essentiellement de parcelles de grandes cultures qui permettent au paysage de s'ouvrir. Seule une grange agricole située sur la droite du chemin constitue un obstacle au premier plan. Au loin, les parcelles cultivées cèdent leur place à des boisements principalement situés sur la droite du chemin vicinal. Sur la gauche, le relief remonte pour former des courbes douces qui viennent masquer petit à petit la perspective vers le lointain. Depuis ce point de vue, aucun parc éolien n'est discernable. Ils sont tous dissimulés soit par le relief, soit par la lisière du boisement situé en arrière-plan, à droite de la route.

Etat final : Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront discernables. Elles formeront une nouvelle ligne d'aérogénérateurs dans le paysage qui se positionnera dans l'axe du chemin vicinal. Deux éoliennes se situeront à droite du chemin et émergeront au-dessus du boisement. Trois éoliennes se situeront sur la gauche du chemin et seront visibles par-delà les ondulations du relief. Ces cinq éoliennes occuperont un large angle sur l'horizon et leur prégnance dans le paysage sera modérée. La partie supérieure de leur mât et la totalité de leur rotor seront visibles. Le projet créera de nouveaux éléments verticaux.

IMPACT MODERE



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

Vue depuis la sortie Nord-Est de Crécy-sur-Serre

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



E1
2.5km
19.8°

E2
2.2km
27.8°

E3
2.1km
37.6°

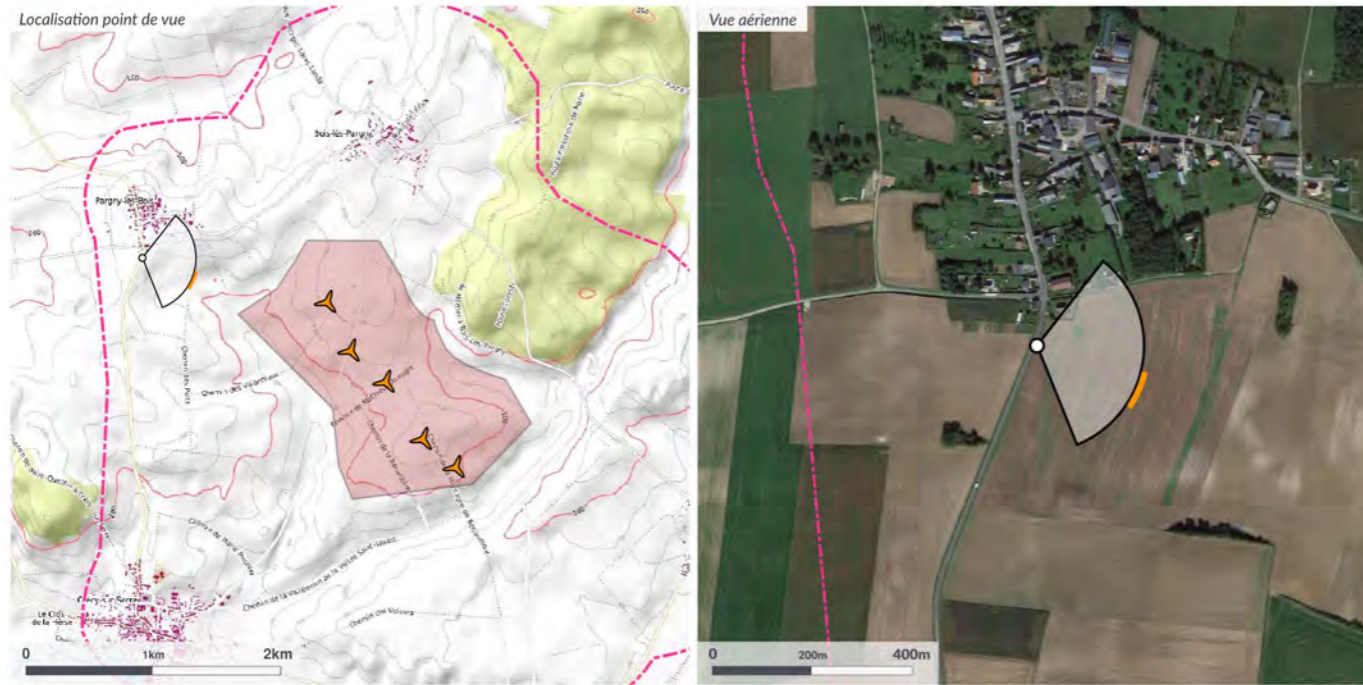
E4
2km
52.2°

E5
2.1km
61.4°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie Sud de Pargny-les-Bois, sur la D967



Point de vue

Coordonnées L93 : **744939, 6958385, 130**
 Azimut, Champ visuel : **98.5°, 120°**
 Date et heure locale : **19/05/2020 16:07**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 238.1°, 48.2°**

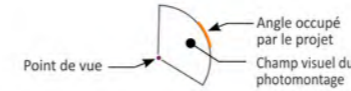
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px./degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **114°**
 Eolienne la plus proche : **E1 à 1.5km, azimut 104.1°**
 Eolienne la plus éloignée : **E5 à 3km, azimut 124.2°**

Legende

- Projet de l'étude
- Parcs construits
- Parcs en autorisés
- Parcs en instruction

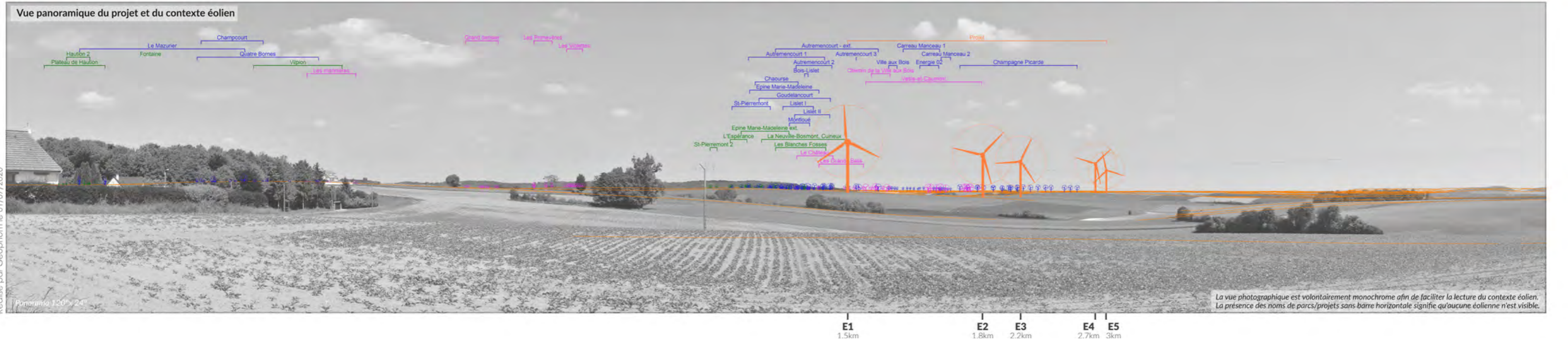


Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 967, à la sortie Sud du village de Pargny-les-Bois. Le panorama s'oriente en direction de l'Est et aucun obstacle de premier-plan ne limite la perception vers le lointain. Le regard peut donc se porter au loin à travers la succession de parcelles de grandes cultures qui mènent jusqu'à la ligne d'horizon. Quelques bosquets disséminés au sein de ces parcelles rythment le paysage. Sur la gauche du panorama les premières habitations de Pargny-les-Bois, accompagnées de leurs végétaux d'ornement, cadre la perspective en direction de l'Est. Depuis ce point de vue, les parcs éoliens visibles sont infiniment petits et se positionnent sur la ligne d'horizon (parc construit de Champagne Picarde).

Etat final : Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert seront entièrement visibles. Elles formeront une ligne d'aérogénérateurs positionnés en avant-plan. Leur prégnance dans le paysage sera non négligeable et les lignes horizontales du plateau de la plaine de Grandes Cultures vont être modifiées. L'éolienne la plus au Nord possède une taille apparente élevée tandis que l'éolienne la plus au Sud possède une taille apparente modérée. Ainsi, l'alignement de ces éoliennes accompagne le regard vers l'horizon et suit les lignes topographiques du plateau. L'espacement entre chacune des éoliennes du projet est régulier. De plus, la proposition d'une ligne simple facilite la lecture paysagère du projet du Chemin Vert. Cette ligne suit les lignes de crête du plateau et colle ainsi à la réalité topographique du lieu. Les futures éoliennes ne se situent pas dans l'axe de la D967, ainsi, le parc créera un impact visuel modéré depuis la sortie Sud du bourg de Pargny-les-Bois.

IMPACT MODERE



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

E1 1.5km E2 1.8km E3 2.2km E4 2.7km E5 3km

Vue depuis la sortie Sud de Pargny-les-Bois, sur la D967

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



E1
1.5km
104.1°

E2
1.8km
114.6°

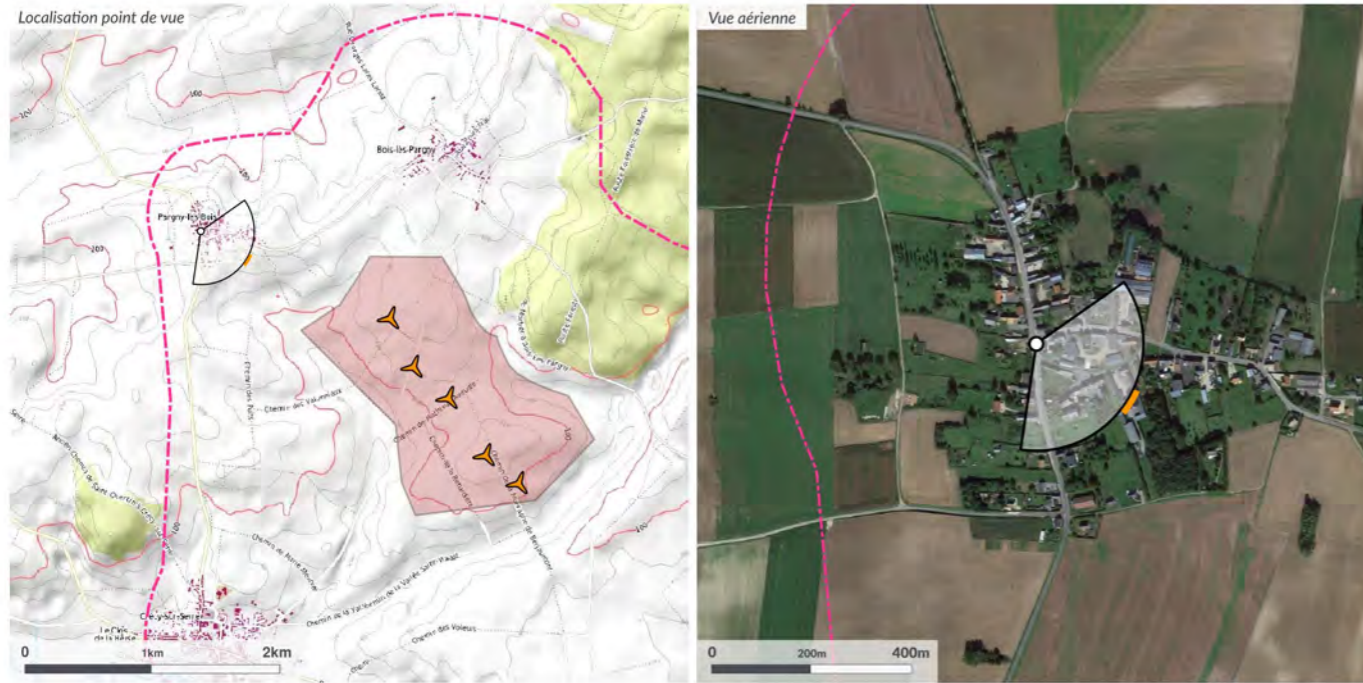
E3
2.2km
117.6°

E4 **E5**
2.7km 3km
123.4° 124.2°

Eclairer le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis le centre de Pargny-les-Bois, à proximité de la mairie



Point de vue

Coordonnées L93 : **744901, 6958726, 130**
 Azimut, Champ visuel : **140.6°, 120°**
 Date et heure locale : **01/07/2019 15:05**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 217.5°, 59.1°**

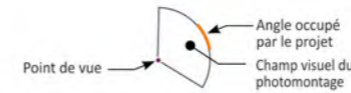
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Résolution de 122 px./degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **184.4°**
 Eolienne la plus proche : **E1 à 1.7km, azimut 115.3°**
 Eolienne la plus éloignée : **E5 à 3.2km, azimut 128.9°**

Legende

-  Projet de l'étude
-  Parcs construits
-  Parcs en autorisés
-  Parcs en instruction

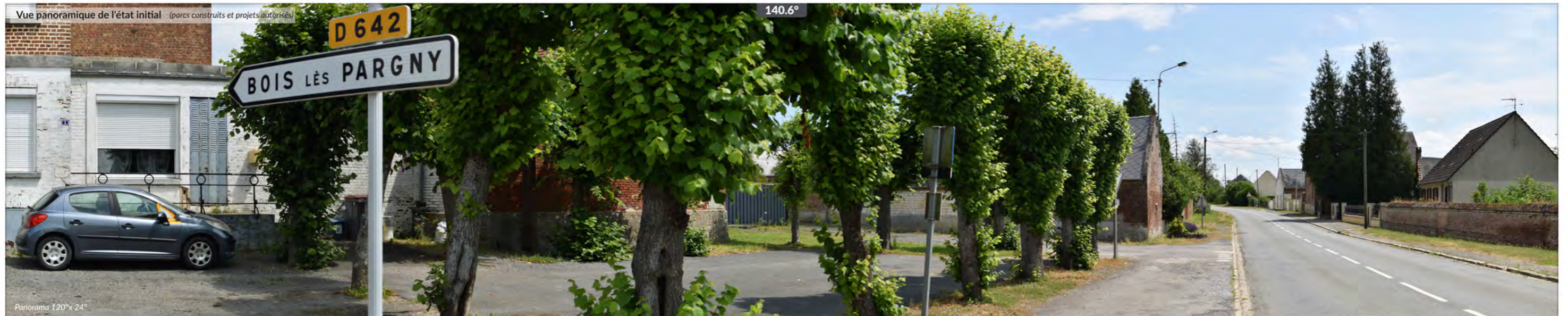


Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe dans le centre du bourg de Pargny-les-Bois, à proximité immédiate de la mairie. L'environnement est essentiellement urbain. Un ensemble de tilleuls taillés ceinturent une place publique et ferment en grande partie toutes perspectives vers le lointain. Les diverses maisons, situées le long de la départementale 967, ferment totalement le paysage. Ces masques visuels sont renforcés par la présence de haies de jardins et d'arbres d'ornement. Ainsi, toutes relations visuelles entre l'intérieur du bourg et le plateau agricole sont impossibles. De même, aucun parc éolien situé aux alentours n'est visible depuis ce cœur de bourg. Ils sont dissimulés par la densité bâtie ou encore les végétaux d'ornement présents dans le centre de Pargny-les-Bois.

Etat final : Depuis ce point de vue, aucune des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert ne sera visible. Elles seront toutes dissimulées par la densité bâtie et la présence des tilleuls sur la place publique au premier plan. Ainsi, il n'existera aucune covisibilité entre l'espace public du bourg de Pargny-les-Bois et le projet du Chemin Vert. L'impact visuel sera donc nul depuis le centre du village.

IMPACT NUL



E1 1.7km
 E2 20.1km
 E3 23.8km
 E4 28.8km
 E5 3.2km

Vue depuis le centre de Pargny-les-Bois, à proximité de la mairie

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1
1.7km
115.3°

E2
20.1km
123.1°

E3
23.8km
124.5°

E4
28.8km
128.7°

E5
3.2km
128.9°

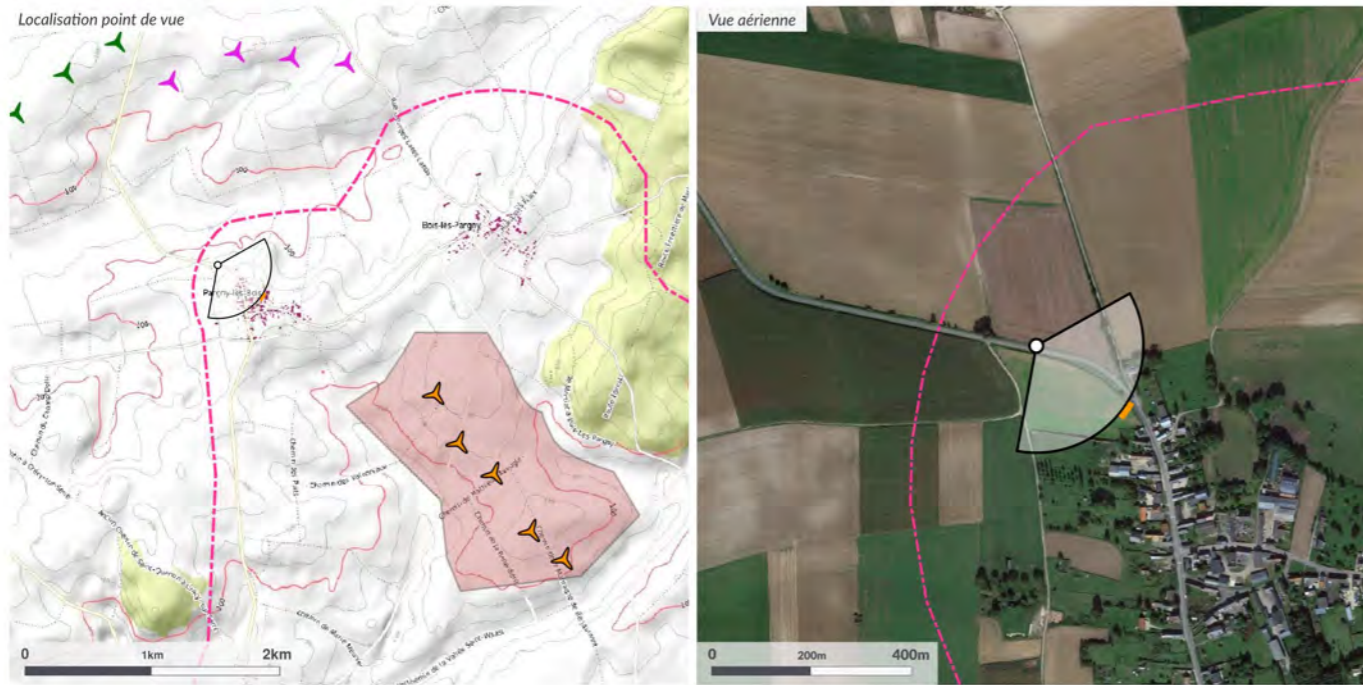
courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)



Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



Vue depuis la sortie Nord de Pargny-les-Bois, sur la départementale 967



Point de vue

Coordonnées L93 : **744679, 6959058, 119.4**
 Azimut, Champ visuel : **158°, 120°**
 Date et heure locale : **01/07/2019 15:23**
 Eclairage, Azimut, Hauteur : **Latéral, 224.4°, 57.2°**

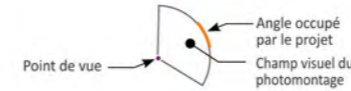
APN / APS-C, focale 24x36 / 42mm Resolution de 122 px./degré et projection cylindrique

Projet éolien

Nombre d'éoliennes : **5**
 Dimensions mat | rotor | totale : **105m | 149m | 179.5m**
 Orientation rotor : **188°**
 Eolienne la plus proche : **E1 à 2km, azimut 121.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E5 à 3.6km, azimut 130.8°**

Legende

-  Projet de l'étude
-  Parcs construits
-  Parcs en autorisés
-  Parcs en instruction



Commentaires paysagers

Etat initial : Ce point de vue se situe à la sortie Nord de Pargny-les-Bois, sur les abords de la départementale 967. A ce niveau la départementale décrit un virage vers le Sud pour gagner le centre du village. Cette route est bordée de parcelles de culture qui permettent au regard de porter au loin. Sur la gauche du panorama, le centre de Pargny-les-Bois est facilement discernable grâce à son clocher et à son front bâti. Une imposante corolle végétale accompagne le village et ferme la perspective en direction du Sud-Ouest. Depuis ce point de vue, aucun parc éolien n'est visible. Ils sont tous dissimulés soit par la crolle végétale du village de Pargny-les-Bois, soit par les ondulations du relief du plateau agricole.

Etat final : Aucune des cinq éoliennes du projet du Chemin Vert ne sera visible depuis cette sortie de bourg. L'ensemble des aérogénérateurs sera dissimulé derrière le bourg de Pargny-les-Bois et sa corolle végétale imposante. De plus, la départementale remonte légèrement avant d'atteindre le village ce qui masque d'autant plus la présence du futur projet. L'impact visuel sera donc nul depuis l'entrée Nord du village de Pargny-les-Bois.

IMPACT NUL



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

E1 2km
 E2 23.8km
 E3 2.8km
 E4 3.3km
 E5 3.6km

Vue depuis la sortie Nord de Pargny-les-Bois, sur la départementale 967

Simulation photo-réaliste

Pour restituer le réalisme du photomontage 120°, il est vivement conseillé de l'observer



E1	E2	E3	E4	E5
2km	23.8km	2.8km	3.3km	3.6km
121.3°	126.9°	127.6°	130.8°	130.8°

courbé sur un arc de cercle de 120° à une distance de 39 cm (format 2xA3)

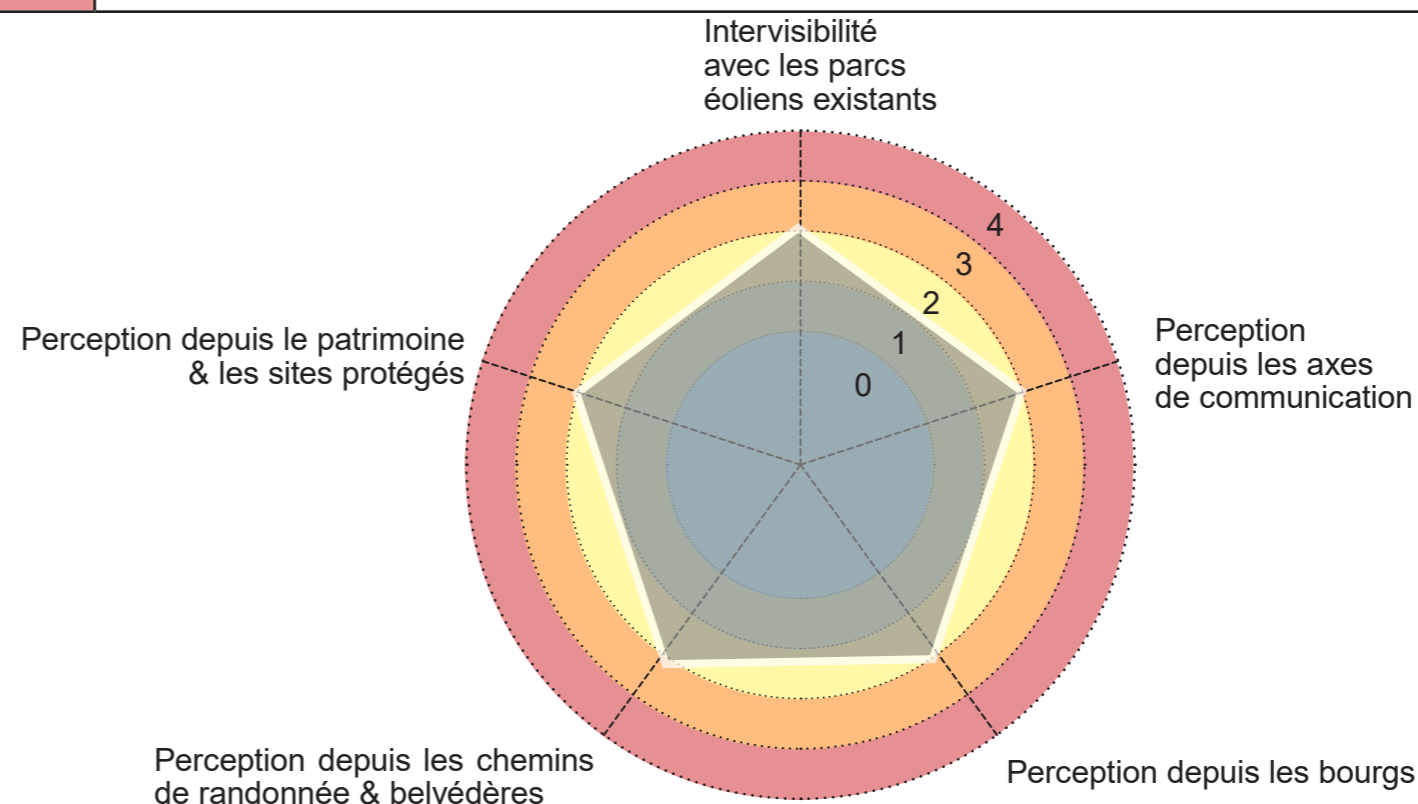
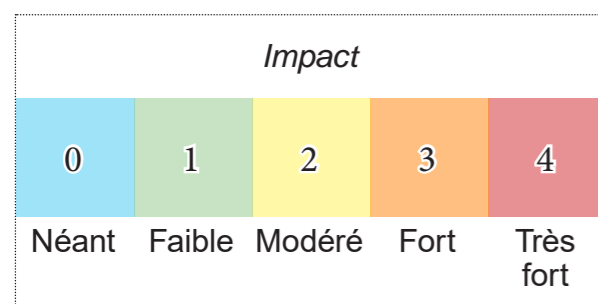



Eclairez le photomontage de manière à distinguer les nuances dans les basses et hautes lumières



5.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate

ENJEUX	IMPACTS	COMMENTAIRES
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	2	Dans l'aire d'étude immédiate, la géométrie de ce nouveau motif est claire et lisible dans le paysage. Les éoliennes sont positionnées sur une ligne de crête. Les éoliennes collent ainsi à la réalité topographique du territoire. Le projet du Chemin Vert occupe parfois un nouvel angle sur l'horizon et son impact sera modéré.
Perception depuis les axes de communication	2	La plupart des axes de communication de l'aire d'étude immédiate passent à proximité du projet. Ainsi, les futures éoliennes du Chemin Vert seront discernables depuis les départementales D12, D64, D642 ou D967. Toutefois, les rares bosquets et les ondulations du relief masqueront en partie les aérogénérateurs. L'impact visuel du projet depuis les axes de communication sera donc modéré.
Perception depuis les bourgs	2	Les quatre bourgs de Crécy-sur-Serre, Dercy, Bois-lès-Pargny ou Pargny-les-Bois sont tous situés sur le plateau agricole ouvert. Depuis la sortie de ces bourgs le regard se porte en direction des éoliennes du projet qui seront en partie visibles et parfois entièrement visibles par delà la légère ondulation du relief et les bosquets ponctuels. L'impact sera donc modéré. En revanche, au sein de ces quatre bourgs, le bâti et la végétation masquent les éoliennes du projet du Chemin Vert qui ne seront pas visibles.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	2	Au sein de l'aire d'étude immédiate, les circuits de randonnée locaux de la forêt de la Marle ou des Vallées et vallons entre Serre et Villepion passent à proximité des éoliennes du Chemin Vert. L'impact visuel sera modéré depuis ces sentiers car le relief et la présence de boisements atténueront la vision des futures éoliennes.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	2	Depuis les alentours du donjon du bourg de Bois-lès-Pargny, les éoliennes du projet du Chemin Vert seront en partie discernables. Le projet sera aussi observable en partie depuis certains cimetières de bourgs (Pargny-lès-Bois). L'impact sera donc modéré.





Les impacts les plus marqués concernent les départementales passant à proximité du projet du Chemin Vert. La D967, la D624, la D642 ou encore la D581 possèdent quelques obstacles visuels qui permettent de dissimuler les éoliennes du projet, mais ces dernières restent souvent visibles.

Les entrées et sorties des quatre bourgs de Pargny-les-Bois, de Bois-lès-Pargny, de Dercy ou de Crécy-sur-Serre sont toutes situées dans un paysage de plateau ouvert au sein duquel le regard se porte au loin vers le projet. L'impact sera toutefois modéré car les ondulations du relief et la présence de bosquet ponctuels dissimuleront en partie le futur parc. Les coeurs de bourgs seront préservés de toute vision en direction des éoliennes du projet.

En revanche, les monuments et patrimoines vernaculaires ne sont que modérément impactés visuellement. L'impact est faible à modéré depuis le donjon de Bois-lès-Pargny qui constitue un enjeu majeur au sein de l'aire d'étude immédiate.

6 SYNTHÈSES DES IMPACTS DU PROJET

N°	NOM DU POINT DE VUE	IMPACT	
AEE	01	Vue depuis le Nord de la ville de Saint-Quentin, sur la D1044	NUL
	02	Vue depuis le château fort de Guise	NUL
	03	Vue depuis la nécropole nationale de «le Sourd»	NUL A FAIBLE
	04	Vue depuis les abords de la D946	NUL A FAIBLE
	05	Vue depuis les abords de la D24	FAIBLE
	06	Vue depuis un pont enjambant l'A26	NUL
	07	Vue depuis les abords de la cathédrale de Laon	FAIBLE
	08	Vue depuis la sortie Nord de Laon sur la D967	FAIBLE
	09	Vue depuis le centre bourg de Septvaux	NUL
	10	Vue depuis la sortie du bourg de Danizy	NUL
	11	Vue depuis la D29, à la sortie Sud-Est du bourg de Mont-d'Origny	NUL A FAIBLE
	12	Vue depuis la D57	FAIBLE
	13	Vue depuis une aire d'autoroute sur la A26	NUL
AER	C01	Vue depuis la nécropole nationale de Saint-Quentin	NUL
	14	Vue depuis la D65 à la sortie du bourg de Pleine-Selve	FAIBLE
	15	Vue depuis la D64 à l'entrée du bourg de Chevresis-Monceau	FAIBLE
	16	Vue depuis la D946 à la sortie du bourg du Hérie-la-Viéville	NUL
	17	Vue depuis la vallée de la Serre, au Nord d'Assis-sur-Serre	NUL
	18	Vue depuis la D35 à la sortie Est du bourg de Pouilly-sur-Serre	MODERE
	19	Vue depuis l'aire de jeux de Chalandry	MODERE
	20	Vue depuis l'entrée Sud du bourg de Mortiers	MODERE A FAIBLE
	21	Vue depuis la sortie Nord du bourg de Verneuil-sur-Serre	NUL A FAIBLE
	22	Vue depuis la route Charlemagne, au Nord du village de Froidmont-Cohartille	MODERE
	23	Vue depuis la tour de la Mutte, dans le centre de Marle	FAIBLE
	24	Vue depuis le belvédère de Marle	NUL
	25	Vue depuis la D946	NUL A FAIBLE
	26	Vue depuis la D12, à la sortie du bourg de la Ferté-Chevresis	NUL
	27	Vue depuis le GR à la sortie de Montigny-sur-Crécy	NUL
	28	Vue depuis la sortie de Montigny-sur-Crécy	NUL A FAIBLE
	29	Vue depuis la D633, à proximité de Voyenne	MODERE
	30	Vue depuis la D967	FAIBLE
	31	Vue depuis le cimetière de Sons-et-Ronchères	FAIBLE
	32	Vue depuis le menhir à proximité du projet des Quatre Jallois	MODERE
	33	Vue depuis l'entrée Sud du bourg de Crécy-sur-Serre, sur la D967	MODERE A FAIBLE
	34	Vue depuis les abords de la D967, au Nord de Pargny-les-Bois	MODERE A FAIBLE
	35	Vue depuis le centre-bourg de Crécy-sur-Serre	MODERE A FAIBLE
	36	Vue depuis la sortie du bourg de Mortiers, sur la D12	MODERE A FAIBLE
C02	Vue depuis les abords de la nationale 2, au Sud de Marle	FAIBLE	
C03	Vue depuis la sortie Sud d'Erlon, sur la départementale 63	FAIBLE	

Depuis l'aire d'étude éloignée, les impacts seront faibles. Au Nord les ondulations du relief de la Thiérache créeront des masques visuels rendant les impacts nuls vis-à-vis du projet du Chemin Vert. De même depuis le fond des vallées de la Serre, de l'Oise ou de la Somme ainsi que le cœur des bourgs, le projet ne sera pas visible. Lorsque les éoliennes seront perceptibles, elles s'accorderont avec le reste du motif éolien déjà existant. Seuls quelques sorties et certains axes de communication présents dans la plaine de grandes cultures seront faiblement impactés (D967, D24, sortie Nord de l'agglomération de Laon, sortie de Hérie-la-Viéville ou de Pleine-Selve).

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions du projet sont essentiellement localisées dans la plaine de grandes cultures au relief ondulé. Depuis le fond de la vallée de la Serre le projet ne sera pas discernable et la forêt domaniale de Marle masque partiellement le projet. La taille apparente du projet augmente légèrement en se rapprochant de la zone d'implantation. La ligne créée par le futur projet s'insère toutefois harmonieusement dans le contexte éolien déjà en place (parc accordé de Mont Benhaut et parc en instruction des Quatre Jallois). L'impact vis-à-vis des bourgs, voies de communication, ou sentiers de randonnée situés au sein de la plaine de grandes cultures est faible à modéré.

Les impacts les plus marqués concernent les départementales passant à proximité du projet du Chemin Vert. La D967, la D624, la D642 ou encore la D581 possèdent quelques obstacles visuels qui permettent de dissimuler les éoliennes du projet, mais ces dernières restent souvent visibles. Les entrées et sorties des quatre bourgs de Pargny-les-Bois, de Bois-lès-Pargny, de Dercy ou de Crécy-sur-Serre sont toutes situées dans un paysage de plateau ouvert au sein duquel le regard se porte au loin vers le projet. L'impact sera toutefois modéré car les ondulations du relief et la présence de bosquet ponctuels dissimuleront en partie le futur parc. Les patrimoines vernaculaires ne sont que modérément impactés visuellement. L'impact est faible à modéré depuis le donjon de Bois-lès-Pargny qui constitue un enjeu majeur au sein de l'aire d'étude immédiate.

N°	NOM DU POINT DE VUE	IMPACTS	
AER	C04	Vue depuis les abords de départementale 581, au Nord d'Erlon	FAIBLE
	C05	Vue depuis les abords de la départementale 12, à l'Est du bourg de Dercy	MODERE
	C06	Vue depuis la D35 entre les bourgs d'Assis-sur-Serre et Pouilly-sur-Serre	FAIBLE A NEGLIGEABLE
	C07	Vue depuis le croisement entre les départementales 26 et 643	FAIBLE A NEGLIGEABLE
AEI	37	Vue depuis la sortie Nord de Crécy-sur-Serre	NUL
	38	Vue depuis la sortie Sud du bourg de Bois-lès-Pargny	MODERE A FORT
	39	Vue depuis le centre-bourg de Bois-lès-Pargny	MODERE A FAIBLE
	40	Vue depuis le château de Bois-lès-Pargny	MODERE A FAIBLE
	41	Vue depuis la D642, à l'Ouest du bourg de Bois-lès-Pargny	MODERE
	42	Vue depuis la D64	MODERE
	43	Vue depuis l'entrée Sud du bourg de Dercy	MODERE A FAIBLE
	44	Vue depuis le cimetière du bourg de Dercy	NUL
	45	Vue depuis la sortie Est de Crécy-sur-Serre, sur la D12	MODERE
	46	Vue depuis le cimetière de Crécy-sur-Serre	FAIBLE
	47	Vue depuis les abords de la D967, au Sud de Pargny-les-Bois	FORT A MODERE
	48	Vue depuis la sortie Est du bourg de Pargny-les-Bois sur la D642	MODERE
	C08	Vue depuis la place du beffroi de Crécy-sur-Serre	NUL
	C09	Vue depuis le centre de Dercy, à proximité de la mairie	NUL
C10	Vue depuis la sortie Ouest de Dercy, sur les abords de la départementale 64	MODERE	
C11	Vue depuis la sortie Nord-Est de Crécy-sur-Serre	MODERE	
C12	Vue depuis la sortie Sud de Pargny-les-Bois, sur la D967	MODERE	
C13	Vue depuis le centre de Pargny-les-Bois, à proximité de la mairie	NUL	
C14	Vue depuis la sortie Nord de Pargny-les-Bois, sur la départementale 967	NUL	

Fig. 149 : Tableau de synthèse des impacts des différents photomontages

ENJEUX	AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE	AIRE D'ETUDE IMMEDIATE
Effets cumulés du motif éolien	1	1	2
Les axes de communication	1	1	2
Les bourgs	1	2	2
Le tourisme et les sentiers de randonnée	1	2	2
Le patrimoine et les sites protégés	1	1	2

Fig. 150 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial



7 IMPACTS SPÉCIFIQUES DEPUIS LA BUTTE DE LAON

7.1 Distance de chacune des éoliennes du Chemin Vert par rapport aux Promenades de Laon

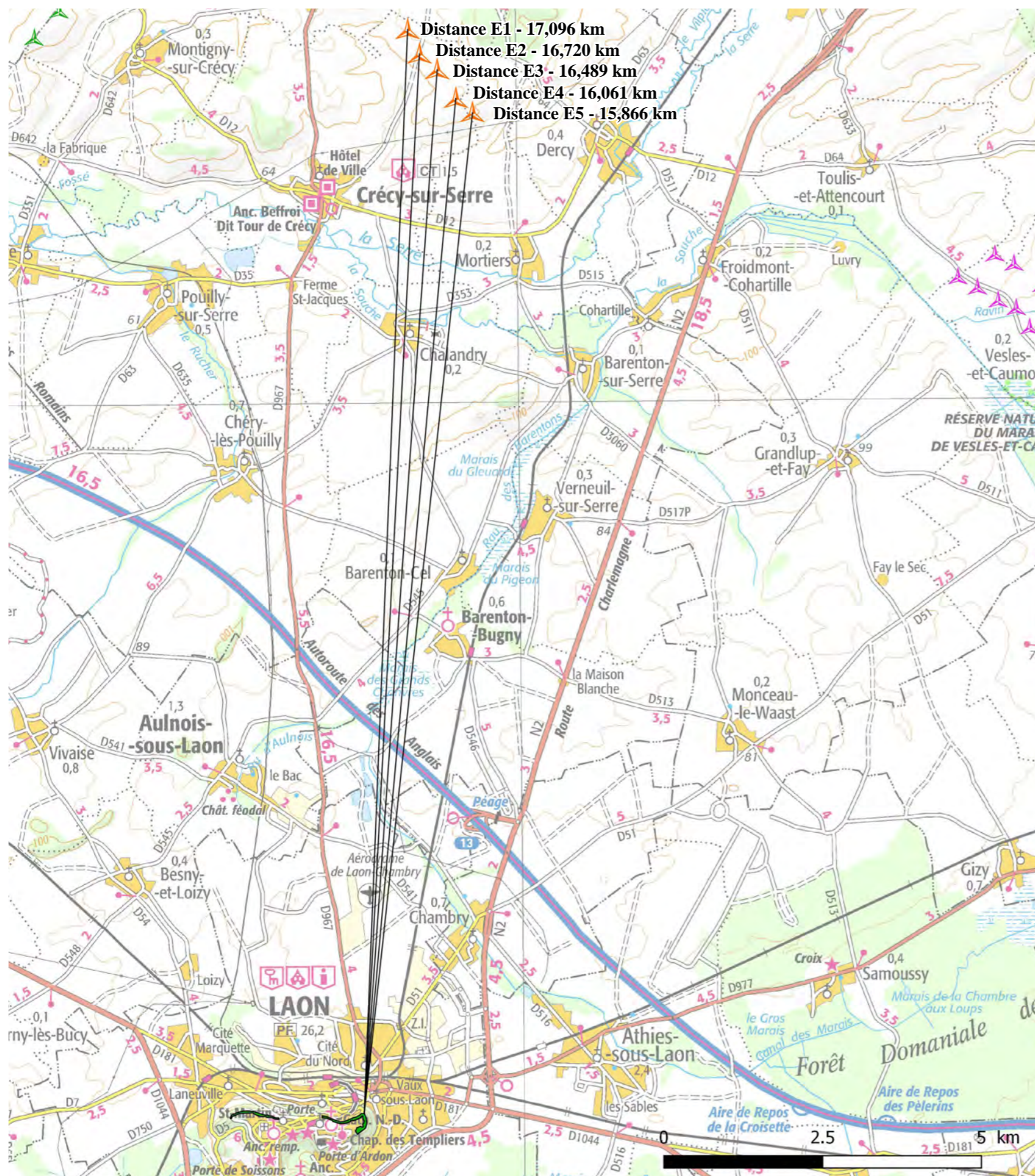







Fig. 151 : Carte illustrant la distance entre chacune des éoliennes du Chemin Vert et les Promenades de Laon

La butte de Laon ainsi que ces promenades représentent un enjeu patrimonial majeur du territoire. C'est pour cette raison que le schéma régional éolien de l'ancienne région Picardie établissait un périmètre de vigilance de 15 kilomètres autour de la butte de Laon. Au sein de ce périmètre, l'établissement de parcs éoliens était fortement déconseillé. Même si le SRE de l'ancienne région Picardie n'a plus valeur de loi, ses recommandations paysagères sont toujours d'actualité.

Ainsi, il est important de mesurer précisément la distance entre chacune des éoliennes du projet du Chemin Vert et les promenades faisant le tour de la butte de Laon. Ce calcul de distance est nécessaire car le parc du Chemin Vert est l'un des parcs éoliens situé le plus au Sud par rapport au reste du contexte éolien. L'impact doit donc être évalué et quantifié. Le résultat de ces mesures indique que les éoliennes du projet sont situées entre 17,096 et 15,866 kilomètres. Aucune des cinq éoliennes du projet ne se situera donc au sein du périmètre de vigilance établi, par l'ancien SRE de l'ex-région Picardie, autour de la butte de Laon.

Éoliennes du projet	Distance par rapport aux promenades de la Butte de Laon	Comparaison au seuil fixé par le SRE (15 km)	Situation du projet par rapport au seuil du SRE
E1	17,096 km	> 15 km	Éolienne située hors du périmètre de vigilance
E2	16,720 km	> 15 km	Éolienne située hors du périmètre de vigilance
E3	16,489 km	> 15 km	Éolienne située hors du périmètre de vigilance
E4	16,061 km	> 15 km	Éolienne située hors du périmètre de vigilance
E5	15,866 km	> 15 km	Éolienne située hors du périmètre de vigilance

Légende

-  Projet du Chemin Vert
-  Eoliennes construites
-  Eoliennes accordées
-  Eoliennes en instruction
-  Promenades de la Butte de Laon

7.2 Analyse d'une potentielle émergence visuelle du projet depuis la butte de Laon

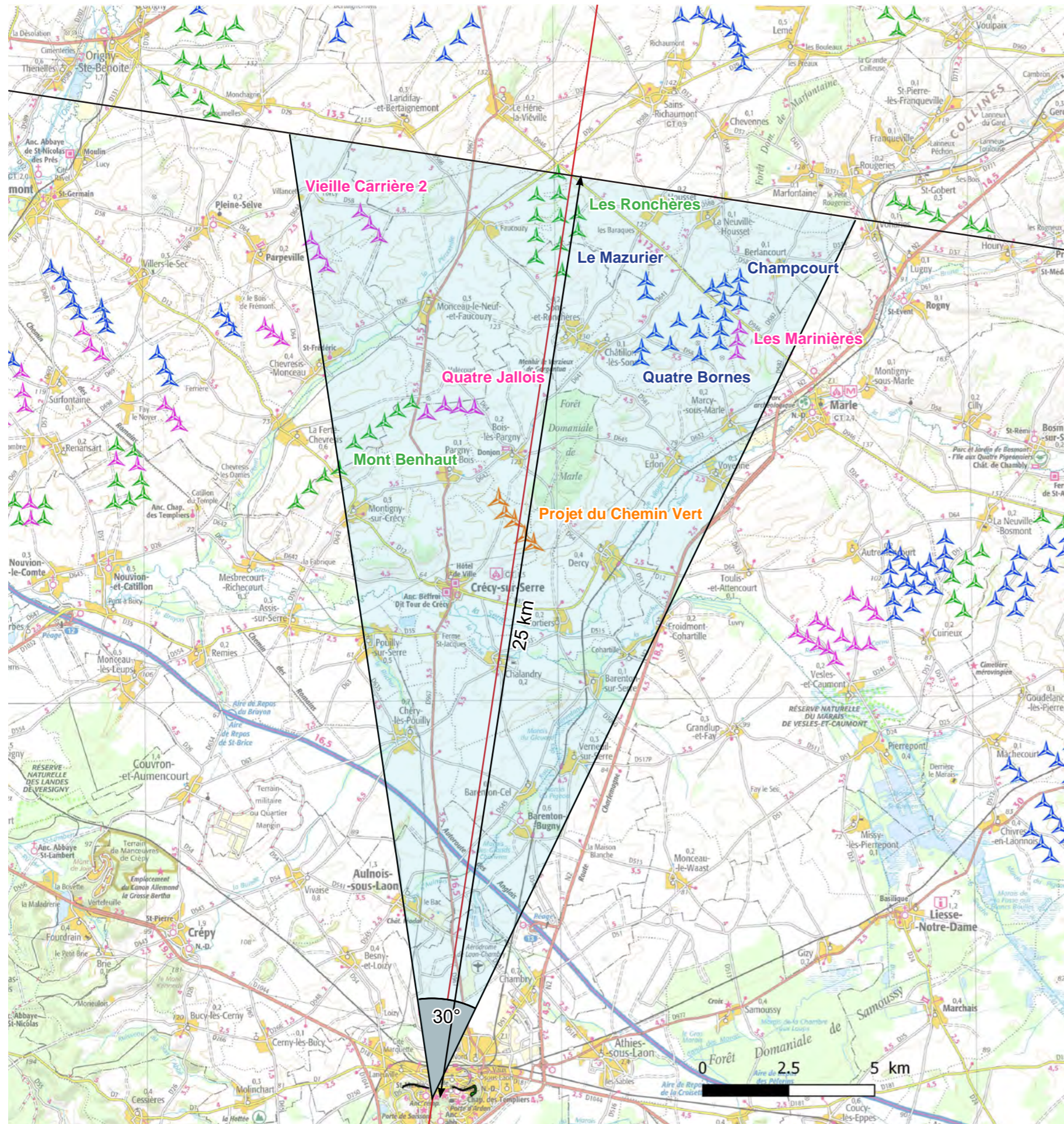








Fig. 152 : Carte localisant l'angle au sein duquel l'émergence visuelle des différents parcs et du projet sera analysée

Les éoliennes du projet du Chemin Vert mesurent 180 mètres de hauteur totale (mesurée en bout de pale). De plus, les cinq éoliennes se positionnent sur une ligne de crête ce qui peut induire un phénomène d'émergence prononcé, notamment depuis les belvédères de la ville de Laon.

La présente étude permet de définir un angle de 30° centré le long d'un axe qui passe par Laon et le projet. Le centre de cet angle est la butte de Laon. La hauteur en bout de pales ainsi que l'altitude (côte NGF sources Géoportail) des pieds de chacune des éoliennes de chacun des parcs présents dans cet angle seront calculées et comparées. La zone d'étude s'arrête à 25 kilomètres de Laon. La comparaison de ces hauteurs permettra de définir s'il existe une émergence ou non du projet par rapport aux différents parcs alentours.

Légende

-  Projet du Chemin Vert
-  Eoliennes construites
-  Eoliennes accordées
-  Eoliennes en instruction
-  Promenades de la Butte de Laon
-  Axe Butte de Laon - Projet

Nom du parc éolien	STATUT DU PARC	Numéro éolienne	Hauteur de l'éolienne (m)	Côte NGF du pied d'éolienne (m)	Hauteur de l'éolienne + côte NGF (m)
Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	1	180	124	304
Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	2	180	111	291
Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	3	180	108	288
Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	4	180	120	300
Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	5	180	105	285
Champcourt	CONSTRUIT	1	150	104	254
Champcourt	CONSTRUIT	2	150	129	279
Champcourt	CONSTRUIT	3	150	103	253
Champcourt	CONSTRUIT	4	150	114	264
Champcourt	CONSTRUIT	5	150	121	271
Champcourt	CONSTRUIT	6	150	106	256
Le Mazurier	CONSTRUIT	1	160	134	294
Le Mazurier	CONSTRUIT	2	160	123	283
Le Mazurier	CONSTRUIT	3	160	102	262
Le Mazurier	CONSTRUIT	4	160	117	277
Quatre Bornes	CONSTRUIT	1	134	149	283
Quatre Bornes	CONSTRUIT	2	134	131	265
Quatre Bornes	CONSTRUIT	3	134	131	265
Quatre Bornes	CONSTRUIT	4	134	112	246
Quatre Bornes	CONSTRUIT	5	134	135	269
Quatre Bornes	CONSTRUIT	6	134	125	259
Quatre Bornes	CONSTRUIT	7	134	126	260
Quatre Bornes	CONSTRUIT	8	134	125	259
Quatre Bornes	CONSTRUIT	9	134	118	252
Les Ronchères	ACCORDE	1	180,3	113	293,3
Les Ronchères	ACCORDE	2	180,3	90	270,3
Les Ronchères	ACCORDE	3	180,3	100	280,3
Les Ronchères	ACCORDE	4	180,3	106	286,3
Les Ronchères	ACCORDE	5	180,3	121	301,3
Les Ronchères	ACCORDE	6	180,3	94	274,3
Les Ronchères	ACCORDE	7	180,3	116	296,3
Les Ronchères	ACCORDE	8	180,3	127	307,3
Les Ronchères	ACCORDE	9	180,3	104	284,3
Les Ronchères	ACCORDE	10	180,3	120	300,3
Les Ronchères	ACCORDE	11	180,3	114	294,3
Mont Benhaut	ACCORDE	1	165	125	290
Mont Benhaut	ACCORDE	2	165	128	293
Mont Benhaut	ACCORDE	3	165	129	294
Mont Benhaut	ACCORDE	4	165	131	296
Mont Benhaut	ACCORDE	5	165	129	294
Les Marinières	EN INSTRUCTION	1	160	100	260

Nom du parc éolien	STATUT DU PARC	Numéro éolienne	Hauteur de l'éolienne (m)	Côte NGF du pied d'éolienne (m)	Hauteur de l'éolienne + côte NGF (m)
Les Marinières	EN INSTRUCTION	2	160	100	260
Les Marinières	EN INSTRUCTION	3	160	91	251
Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	1	185,5	131	316,5
Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	2	179,5	117	296,5
Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	3	179,5	131	310,5
Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	4	179,5	109	288,5
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	1	150	133	283
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	2	150	130	280
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	3	150	117	267
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	4	150	123	273
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	5	150	114	264
Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	6	150	100	250

Fig. 153 : Tableau des hauteurs totales des éoliennes + la côte NGF du projet et des différents parcs éoliens riverains (classement par nom de parc)

Le présent tableau illustre l'ensemble des éoliennes du projet du Chemin Vert et des éoliennes des huit parcs éoliens situés aux alentours. Pour chacune des éoliennes, il a été mesuré leur hauteur en bout de pales ainsi que leur côte NGF au pied de l'éolienne. La dernière colonne présente ensuite la somme des deux valeurs précédemment évoquées. En ce qui concerne le projet du Chemin Vert, les résultats finaux varient de 304 mètres à 285 mètres de hauteur. L'éolienne la plus haute sera l'éolienne E1, la plus au Nord et donc la plus éloignée de Laon, tandis que l'éolienne E5, la plus au Sud, sera la moins élevée. Il y a donc 19 mètres de hauteur de différence entre ces deux éoliennes. Une différence entièrement dû aux aspérités du relief et au positionnement des éoliennes par rapport aux éléments micro-topographiques.

Classement hauteur	Nom du parc éolien	STATUT DU PARC	Hauteur de l'éolienne (m)	Côte NGF du pied d'éolienne (m)	Hauteur de l'éolienne + côte NGF (m)
1	Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	185,5	131	316,5
2	Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	179,5	131	310,5
3	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	127	307,3
4	Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	180	124	304
5	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	121	301,3
6	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	120	300,3
7	Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	180	120	300
8	Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	179,5	117	296,5
9	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	116	296,3
10	Mont Benhaut	ACCORDE	165	131	296
11	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	114	294,3
12	Le Mazurier	CONSTRUIT	160	134	294
13	Mont Benhaut	ACCORDE	165	129	294
14	Mont Benhaut	ACCORDE	165	129	294
15	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	113	293,3
16	Mont Benhaut	ACCORDE	165	128	293
17	Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	180	111	291
18	Mont Benhaut	ACCORDE	165	125	290
19	Quatre Jallois	EN INSTRUCTION	179,5	109	288,5
20	Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	180	108	288
21	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	106	286,3
22	Chemin Vert	PROJET A L'ETUDE	180	105	285
23	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	104	284,3
24	Le Mazurier	CONSTRUIT	160	123	283
25	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	149	283
26	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	133	283
27	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	100	280,3
28	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	130	280
29	Champcourt	CONSTRUIT	150	129	279
30	Le Mazurier	CONSTRUIT	160	117	277
31	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	94	274,3
32	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	123	273
33	Champcourt	CONSTRUIT	150	121	271
34	Les Ronchères	ACCORDE	180,3	90	270,3
35	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	135	269
36	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	117	267
37	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	131	265
38	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	131	265
39	Champcourt	CONSTRUIT	150	114	264
40	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	114	264
41	Le Mazurier	CONSTRUIT	160	102	262

Classement hauteur	Nom du parc éolien	STATUT DU PARC	Hauteur de l'éolienne (m)	Côte NGF du pied d'éolienne (m)	Hauteur de l'éolienne + côte NGF (m)
42	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	126	260
43	Les Marinières	EN INSTRUCTION	160	100	260
44	Les Marinières	EN INSTRUCTION	160	100	260
45	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	125	259
46	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	125	259
47	Champcourt	CONSTRUIT	150	106	256
48	Champcourt	CONSTRUIT	150	104	254
49	Champcourt	CONSTRUIT	150	103	253
50	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	118	252
51	Les Marinières	EN INSTRUCTION	160	91	251
52	Vieille Carrière 2	EN INSTRUCTION	150	100	250
53	Quatre Bornes	CONSTRUIT	134	112	246

Fig. 154 : Tableau des hauteurs totales des éoliennes + la côte NGF du projet et des différents parcs éoliens riverains (classement par hauteur)

Le présent tableau est le même que le précédent mais cette fois il n'est pas trié en fonction des statuts de parcs mais en fonction des résultats de la somme : hauteur en bout de pales + altitude en pied de mât. Ce tri permet de positionner et de classer les éoliennes du projet au sein des 53 éoliennes présentes dans l'angle d'étude. L'éolienne E1 du Chemin Vert ne sera pas la plus haute des éoliennes. Avec 316 et 310 mètres de haut ce sont les éoliennes des Quatre Jallois qui sont les plus hautes de l'ensemble éolien étudié. L'éolienne E1 du projet se positionnera en quatrième position avec ses 304 mètres, l'éolienne E4 sera septième avec 300 mètres, l'éolienne E2 sera dix-septième avec 291 mètres, l'éolienne E5 sera vingtième avec 288 mètres et enfin l'éolienne E3 sera vingt-deuxième avec 285 mètres. L'ensemble de ces différences de hauteurs ne seront qu'à peine discernables depuis les promenades de la butte de Laon aux vues de la distance qui sépare le contexte éolien de l'observateur.

Ce tableau montre donc que les éoliennes du projet ne créeront pas de phénomène d'émergence depuis les promenades de la Butte de Laon. Elles s'intégreront au contraire harmonieusement au sein des parcs déjà présents aux alentours. Le photomontage réalisé depuis la butte de Laon dans la partie précédente de cette étude permet de confirmer que les cinq éoliennes du projet s'intégreront en cohérence avec le reste du contexte éolien.



8 EFFETS CUMULÉS

8.1 Analyse des effets cumulés

Le projet du Chemin Vert s'inscrit dans un contexte éolien déjà dense. En effet, plusieurs fermes éoliennes, construites ou en projet, vont également s'ajouter au paysage, et elles aussi occuper l'espace. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet du Chemin Vert.

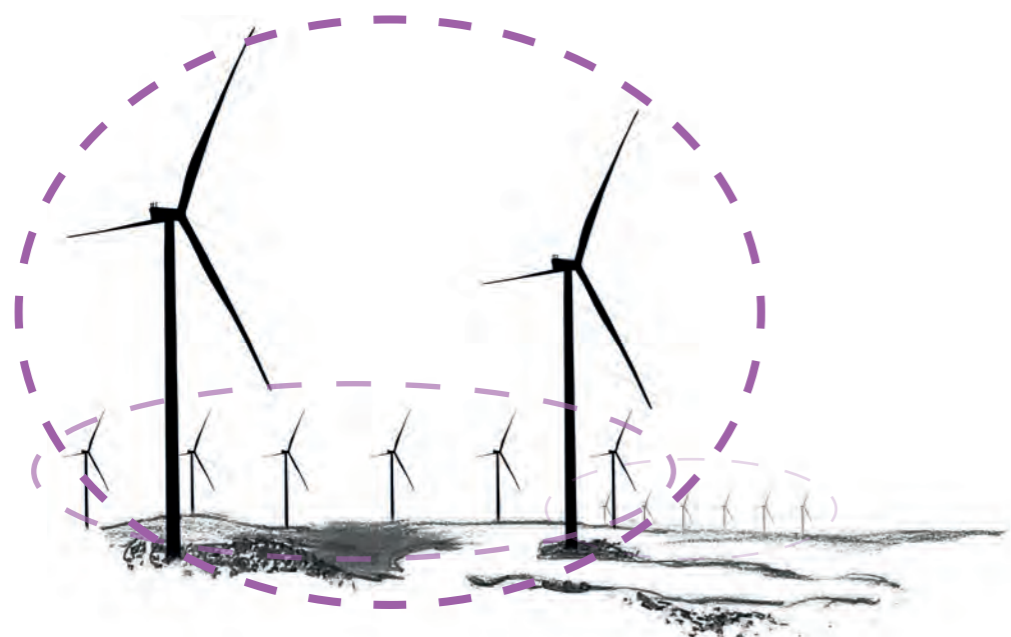
Les calculs de saturation visuelle sont un premier élément d'analyse, qui permet de déterminer mathématiquement l'occupation de l'horizon et les respirations offertes au regard. Cet outil, aussi pertinent qu'il soit, a ses limites : il ne prend pas en compte les obstacles à la perception, ni les relations de hauteurs et d'organisation entre les parcs. Il ne prend pas en compte non plus la distance d'éloignement entre le point de vue et les parcs. Il s'agit d'une analyse cartographique, qui doit être complétée avec la réalité de terrain. Cette réalité est rendue dans l'étude au moyen des photomontages.

Les photomontages illustrant les impacts cumulés ont été choisis parmi les points de vue réalisés pour leur caractère représentatif, en essayant de multiplier les situations et les rapports entre le futur projet du Chemin Vert et le reste du contexte éolien.

Afin de prendre en compte de manière la plus précise possible les relations visuelles entre les différents parcs, 3 critères d'analyse vont être pris en compte : l'organisation de l'espace, le rapport d'échelle entre les parcs et l'occupation de l'horizon.

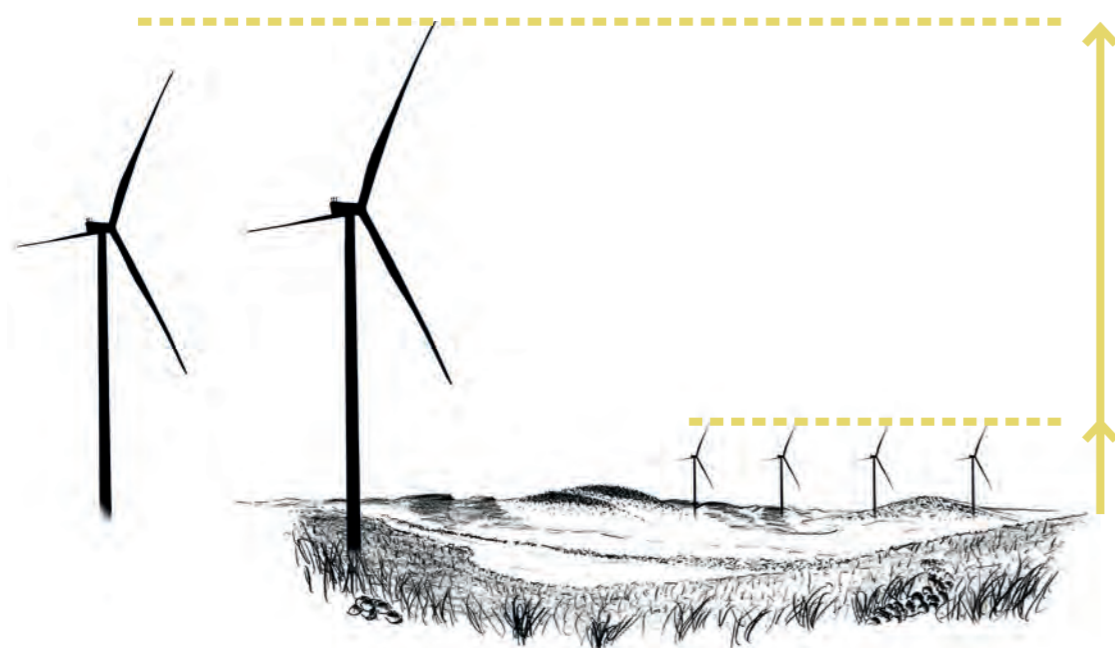
Points de vue sélectionnés pour les effets cumulés

NUMÉRO DE POINT DE VUE	COMMENTAIRE
AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE, RAPPROCHÉE ET ÉLOIGNÉE	
14	Vue depuis la D65, à la sortie du bourg de Pleine-Selve (Aire d'étude éloignée)
22	Vue depuis la route Charlemagne au Nord de Froidmont-Cohartille (Aire d'étude rapprochée)
29	Vue depuis la D633, à proximité de Voyenne (Aire d'étude rapprochée)
42	Vue depuis la D64 (Aire d'étude immédiate)



Lisibilité, organisation de l'espace :

L'organisation de l'espace correspond à la manière dont les parcs sont positionnés par rapport aux autres et par rapport aux éléments du paysage. Il s'agit de déterminer si le futur projet du Chemin Vert va venir perturber cet équilibre. Sont pris en compte dans ce critère l'espacement des parcs, leurs positions respectives sur l'horizon et éventuellement leurs superpositions. Les géométries sont également importantes, puisqu'elles vont générer un sentiment d'ordre si elles sont cohérentes entre elles, ou au contraire de désordre si elles présentent des différences frappantes.



Rapport d'échelle :

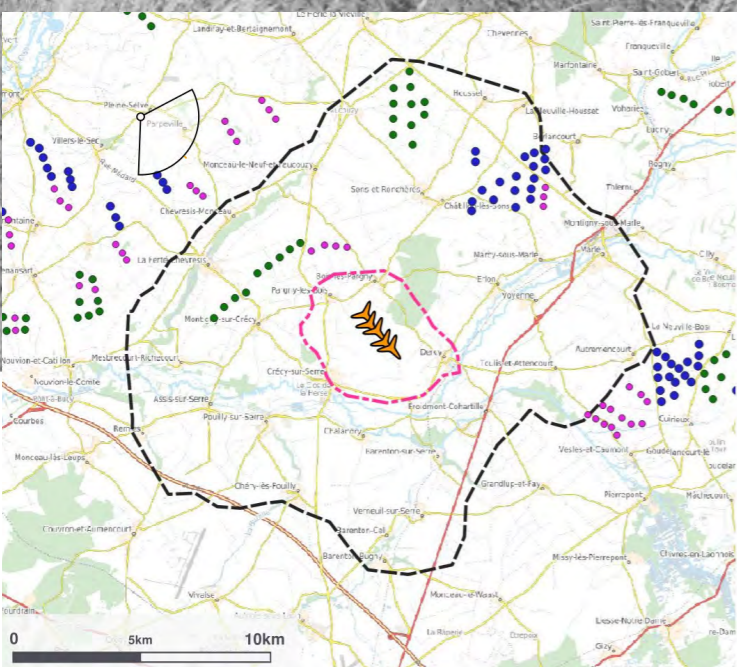
Le rapport d'échelle désigne la taille relative des parcs entre eux. Ce critère a pour but de comprendre quels parcs vont dominer visuellement la scène, et donc quels parcs vont le plus attirer le regard. De plus, l'analyse s'intéressera également à la façon dont les parcs qui apparaissent petits s'intègrent vis-à-vis des parcs qui dominent la scène.

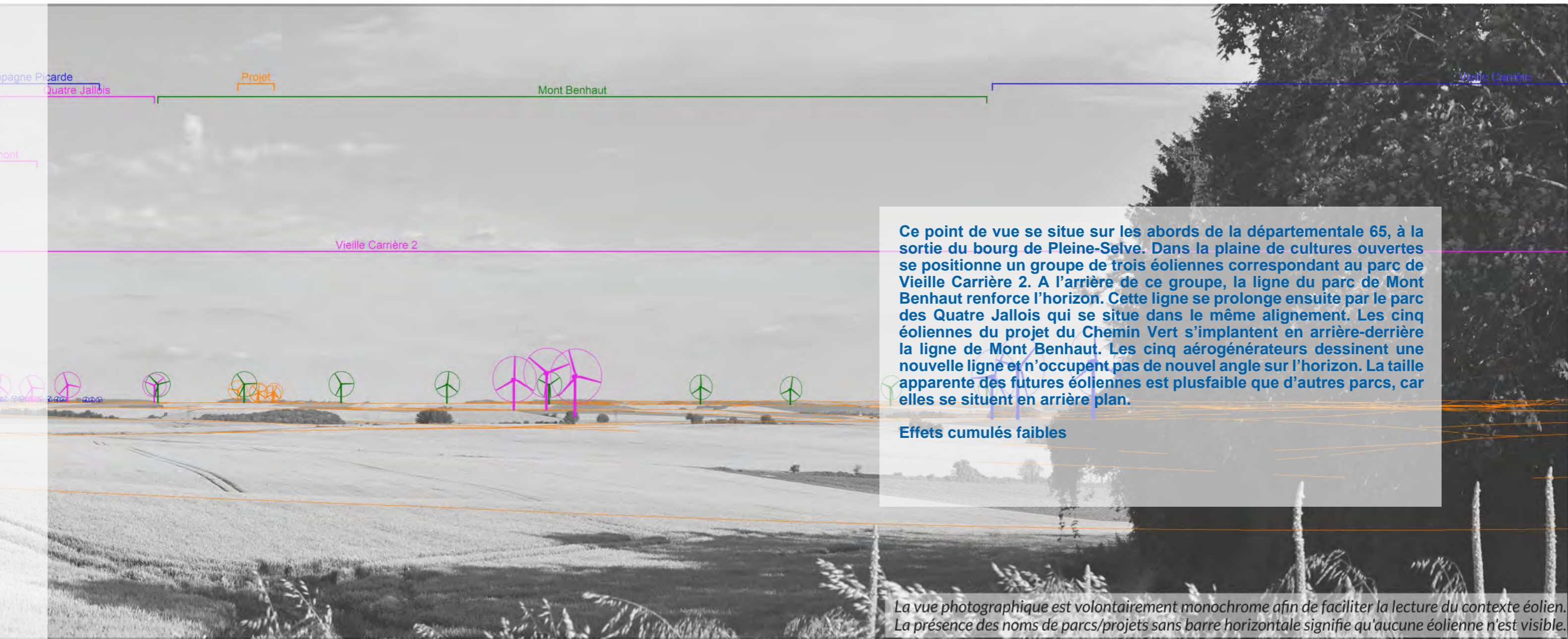


Occupation de l'horizon

Critère lié à l'organisation de l'espace, le critère d'occupation de l'horizon permet de savoir si le futur projet du Chemin Vert va venir compléter une ligne existante, s'ajouter à un espace où l'éolien est peu présent, ou au contraire s'inscrire sur un angle déjà occupé par un parc. La taille apparente du parc rentre aussi en ligne de compte : si les éoliennes viennent s'implanter sur un angle déjà occupé par un autre parc, l'impact sera différent en fonction des tailles apparentes des deux entités.

Vue panoramique du projet et du contexte éolien





Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 65, à la sortie du bourg de Pleine-Selve. Dans la plaine de cultures ouvertes se positionne un groupe de trois éoliennes correspondant au parc de Vieille Carrière 2. A l'arrière de ce groupe, la ligne du parc de Mont Benhaut renforce l'horizon. Cette ligne se prolonge ensuite par le parc des Quatre Jallois qui se situe dans le même alignement. Les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert s'implantent en arrière-derrrière la ligne de Mont Benhaut. Les cinq aérogénérateurs dessinent une nouvelle ligne et n'occupent pas de nouvel angle sur l'horizon. La taille apparente des futures éoliennes est plus faible que d'autres parcs, car elles se situent en arrière plan.

Effets cumulés faibles

La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

© GEOPHOM, 2019

E1 11.7km E4 13km

Vue panoramique du projet et du contexte éolien



Achery-Mayot
 Anguilcourt
 Rehigny
 La Grande Borne

Nouvions
 Nouvions extension
 Vallée de Moy

Terres Noires
 Voie des Monts

Alaincourt
 Vallée de Berlure

Carrière Martin
 Mont Benhaut

Projet

Ribemont

Mézières
 Vieille Carrière

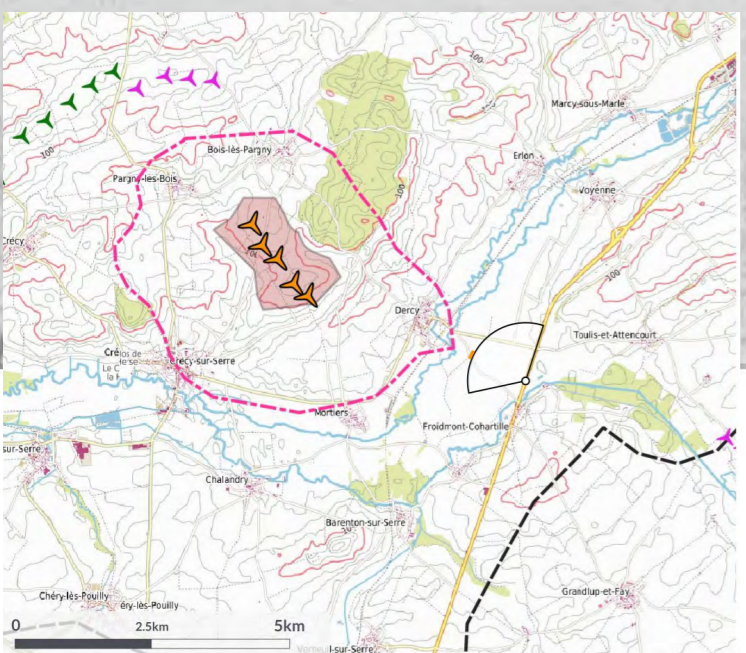
Mont de l'Echelle

Lehaucourt-Gricourt
 Saint-Quentin

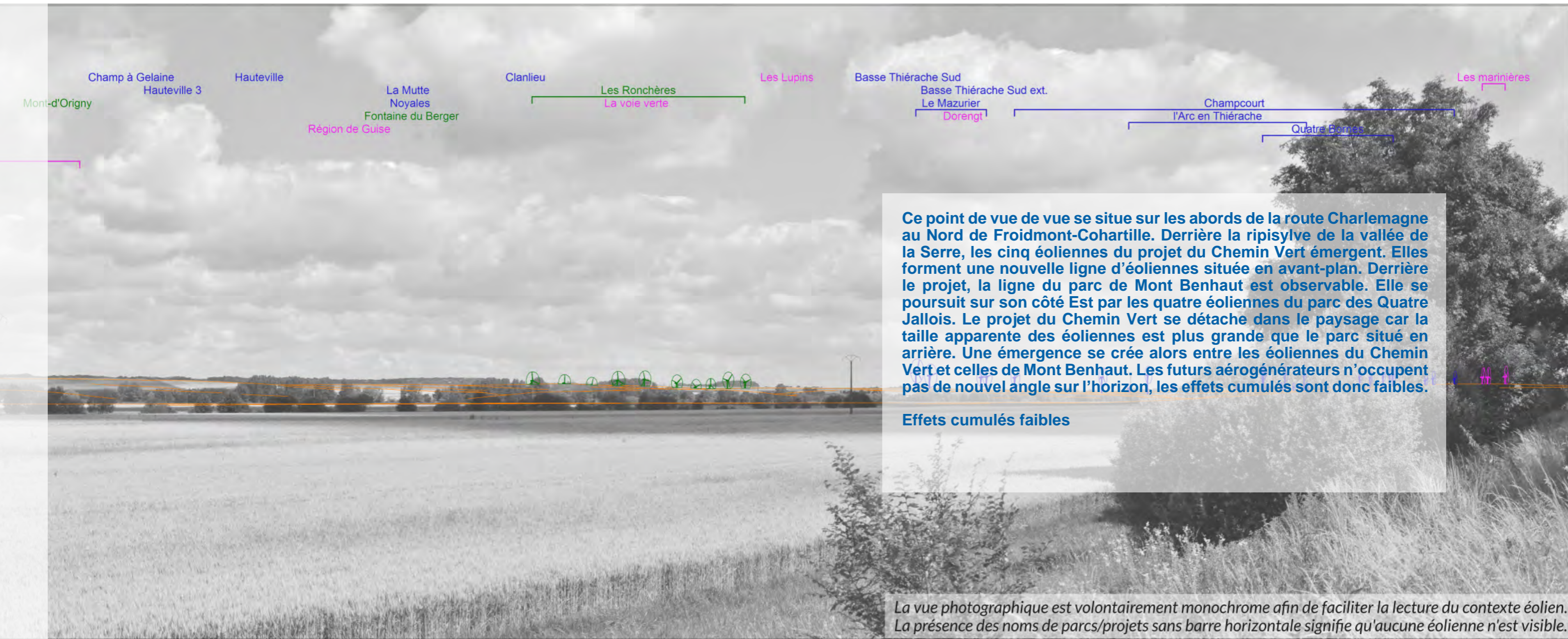
Regny
 Vieille Carrière 2

Quatre Jallois

Haut Correau
 La Pâture
 Origny ext.



E5 4.3km
 E4 4.6km
 E3 5km
 E2 5.4km
 E1 5.7km

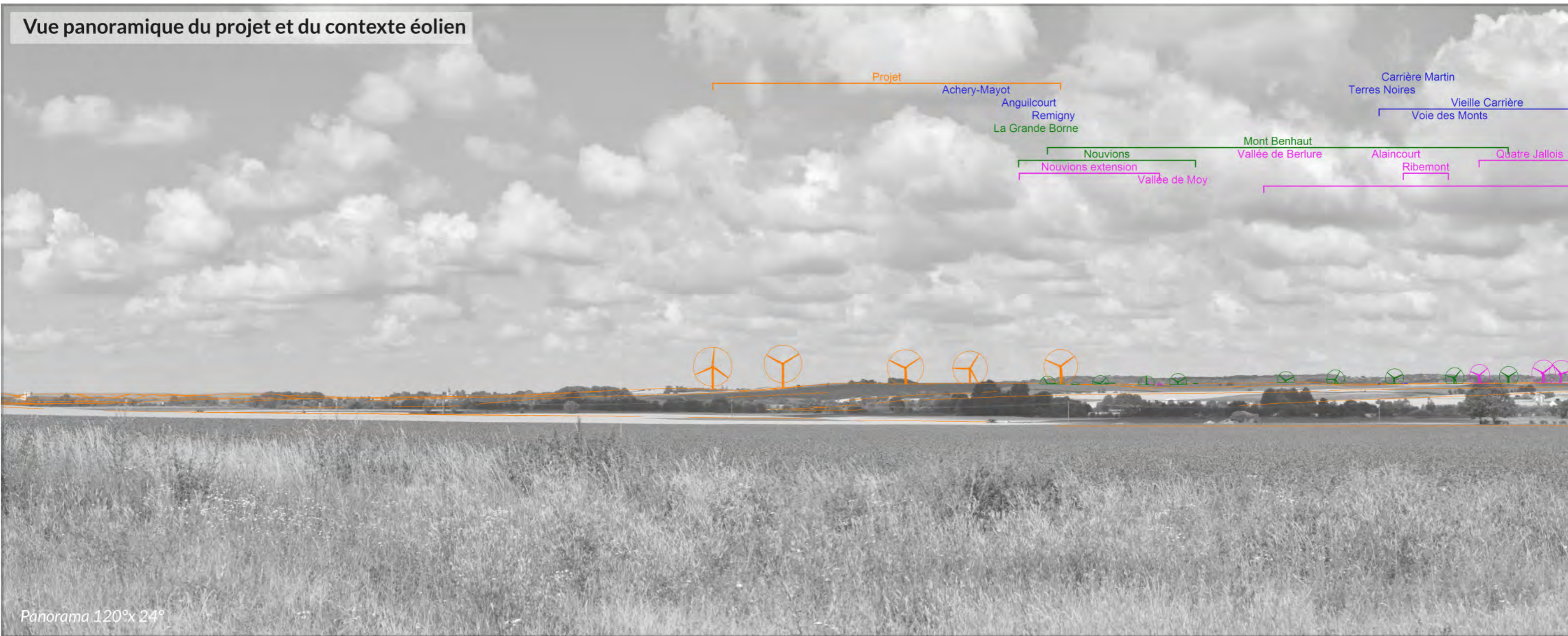


Ce point de vue de vue se situe sur les abords de la route Charlemagne au Nord de Froidmont-Cohartille. Derrière la ripisylve de la vallée de la Serre, les cinq éoliennes du projet du Chemin Vert émergent. Elles forment une nouvelle ligne d'éoliennes située en avant-plan. Derrière le projet, la ligne du parc de Mont Benhaut est observable. Elle se poursuit sur son côté Est par les quatre éoliennes du parc des Quatre Jallois. Le projet du Chemin Vert se détache dans le paysage car la taille apparente des éoliennes est plus grande que le parc situé en arrière. Une émergence se crée alors entre les éoliennes du Chemin Vert et celles de Mont Benhaut. Les futurs aérogénérateurs n'occupent pas de nouvel angle sur l'horizon, les effets cumulés sont donc faibles.

Effets cumulés faibles

La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

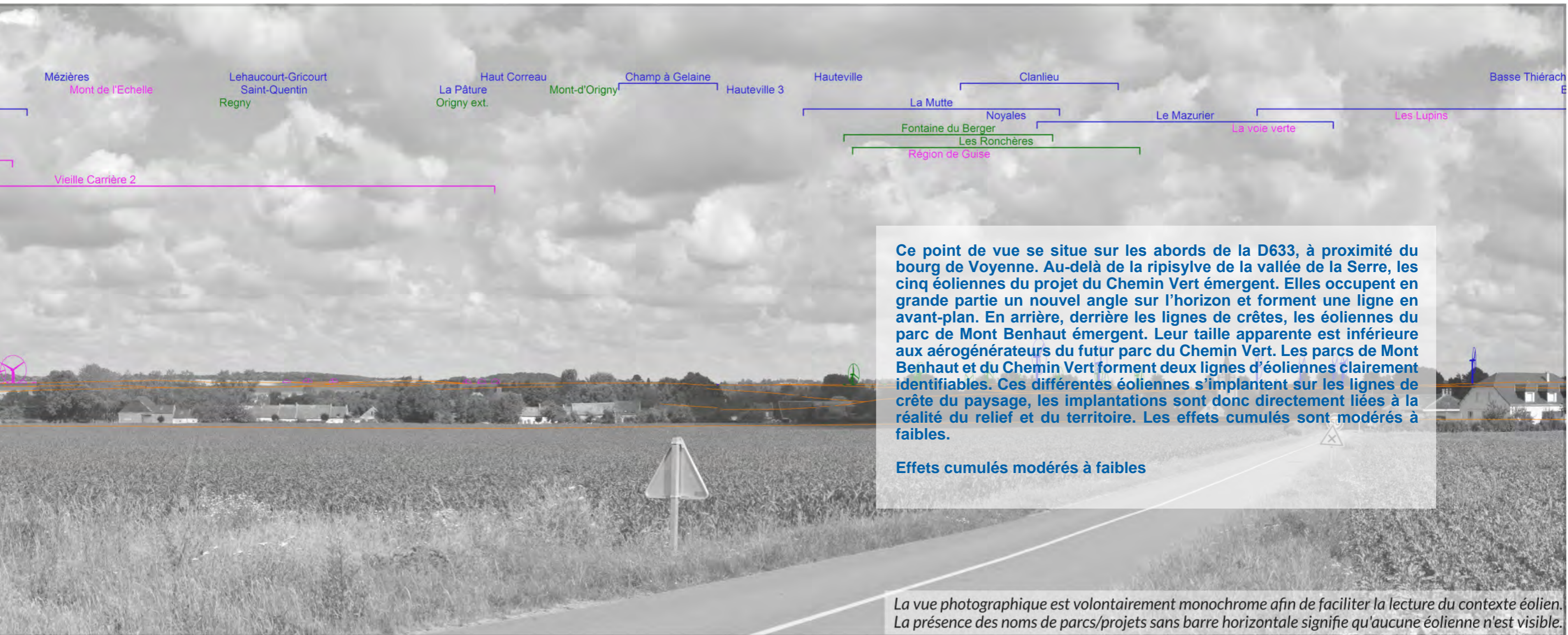
Vue panoramique du projet et du contexte éolien



Panorama 120°x 24°

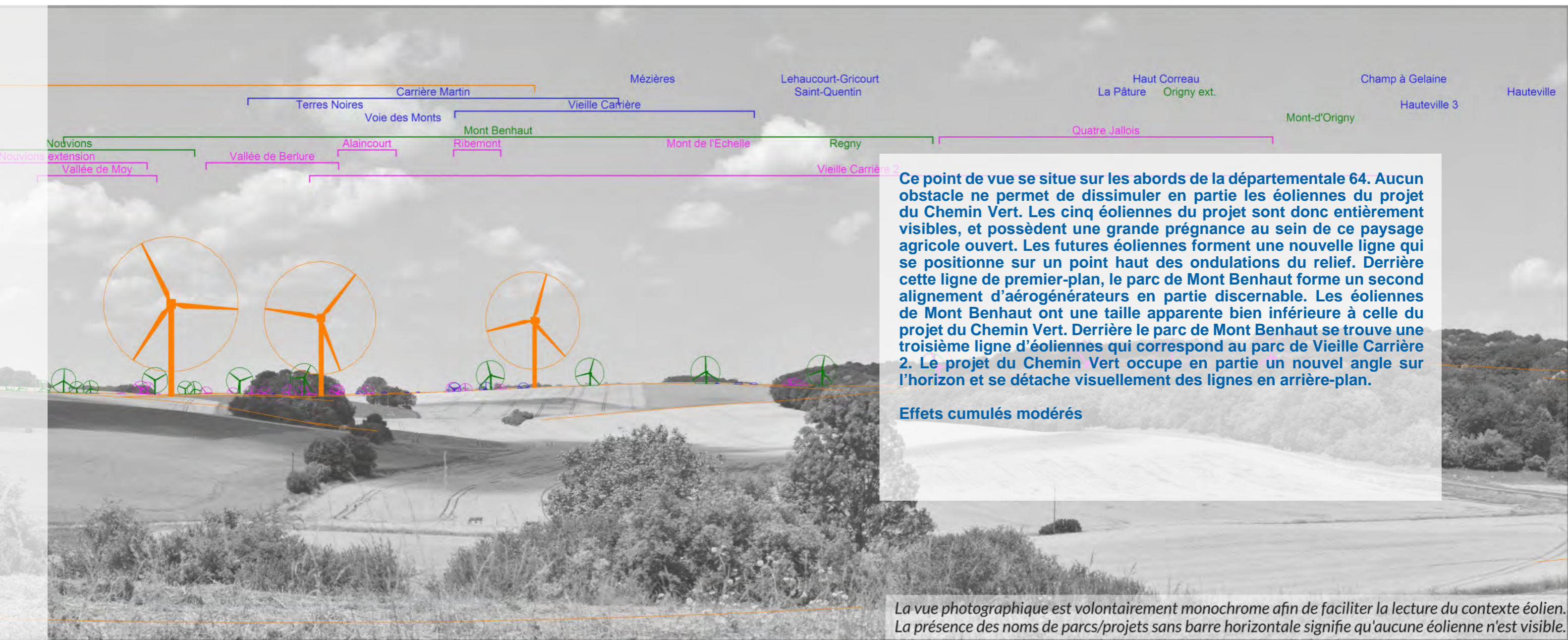
E5 5.7km E4 5.9km E3 6.1km E2 6.4km E1 6.6km





Vue panoramique du projet et du contexte éolien





Ce point de vue se situe sur les abords de la départementale 64. Aucun obstacle ne permet de dissimuler en partie les éoliennes du projet du Chemin Vert. Les cinq éoliennes du projet sont donc entièrement visibles, et possèdent une grande prégnance au sein de ce paysage agricole ouvert. Les futures éoliennes forment une nouvelle ligne qui se positionne sur un point haut des ondulations du relief. Derrière cette ligne de premier-plan, le parc de Mont Benhaut forme un second alignement d'aérogénérateurs en partie discernable. Les éoliennes de Mont Benhaut ont une taille apparente bien inférieure à celle du projet du Chemin Vert. Derrière le parc de Mont Benhaut se trouve une troisième ligne d'éoliennes qui correspond au parc de Vieille Carrière 2. Le projet du Chemin Vert occupe en partie un nouvel angle sur l'horizon et se détache visuellement des lignes en arrière-plan.

Effets cumulés modérés

La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. La présence des noms de parcs/projets sans barre horizontale signifie qu'aucune éolienne n'est visible.

© GEOPHOM, 2019

E3
1.6km

E2
2km

E1
2.3km



9 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Dans le Nord du territoire étudié, au sein des collines de la Thiérache, le projet éolien du Chemin Vert n'apparaît que ponctuellement dans le champ de vision de l'observateur. La plupart du temps, les haies bocagères ou l'ondulation du relief masque une partie ou la totalité des futures éoliennes du projet. Le projet ne sera pas visible non plus depuis la forêt du massif de Saint-Gobain au Sud-Ouest ou depuis les fonds de vallée de la Serre et de l'Oise. La butte de Laon constitue l'enjeu majeur du territoire d'étude car le projet ainsi que l'ensemble du contexte éolien y seront observables. Depuis la plaine des grandes cultures, les relations visuelles sont différentes. Peu d'obstacles obstruent la vue vers les cinq éoliennes du parc du Chemin Vert.

Toutefois, lorsque ces dernières se dévoilent, c'est en complète continuité des lignes formées par le contexte éolien existant sans créer de rupture dans le paysage. Le projet du Chemin Vert crée ainsi une nouvelle ligne d'éoliennes cohérente en lien visuel avec les parcs de Mont Benhaut et des Quatre Jallois. Le choix de l'implantation suivant les courbes du relief, permet une intégration adéquate du projet dans son environnement.

Malgré cette cohérence, la prégnance des éoliennes du projet dans le paysage de la plaine est parfois modérée à forte surtout au niveau des axes et des entrée-sorties de bourgs de l'aire d'étude immédiate.

Les axes et les villages de la plaines de grandes cultures au sein de l'aire d'étude immédiate seront davantage impactés par les éoliennes du Chemin Vert. C'est le cas des D967, D24, D4 ou D65 ainsi que des bourgs de Bois-lès-Pargny, de Pargny-les-Bois, de Dercy ou de Crécy-sur-Serre.

4

INTÉGRATION ET MESURES



1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Au sein de l'état initial paysager, des sensibilités ont été décelées et des préconisations ont été proposées. Le choix des variantes a été fait de manière à respecter au mieux ces préconisations. Une fois l'implantation définie, les impacts visuels du projet ont été quantifiés et qualifiés. La présente partie définit des mesures visant à éviter, réduire ou compenser les impacts visuels définis au préalable. Trois types de mesures sont identifiés : les mesures d'évitement, les mesures de réduction et les mesures de compensation.

Les mesures d'évitement correspondent à des choix qui se font en amont, au cours de la réflexion du projet. Le choix de l'implantation et du matériel qui compose le projet permettra de limiter les impacts paysagers avant même que le projet ne voit le jour. Cette mesure repose avant tout sur la cohérence du projet avec les parcs qui l'entourent. Les mesures de réduction mettent en place des actions qui permettent de masquer et limiter la vision du projet ou encore de proposer une meilleure intégration du matériel lié au projet (poste de livraison). Enfin, les mesures d'accompagnement ne cherchent pas directement à agir sur le projet mais proposent des aménagements ou des processus pédagogiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants riverains ou à faire connaître le projet et l'éolien en général. Les mesures d'accompagnement sont davantage utilisées dans les études paysagères que les mesures de compensation. Les mesures de compensation concernent majoritairement le domaine de l'écologie et cherchent à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité.

1.1 Choix du site, de l'implantation, et du matériel

Les éoliennes du parc du Chemin Vert s'implantent au sein de la plaine des grandes cultures à proximité de parcs déjà existants. Le choix de ce site permet de s'intégrer dans un pôle de densification de l'éolien, ce qui permet souvent de limiter les impacts du parc sur l'environnement et le paysage au sens large, et ce qui prouve également que le site est propice au développement de cette énergie.

Les choix d'implantation et de modèle d'éolienne du projet de parc du Chemin Vert prennent en compte les caractéristiques et les principales sensibilités du projet. Sa localisation permet une intégration dans la continuité du contexte éolien déjà existant (parc accordé de Mont Benhaut, parc en instruction des Quatre Jallois). L'implantation suit les lignes du relief ce qui renforce la cohérence paysagère du projet du Chemin Vert.

Avec la taille réduite de ses éoliennes et son nombre limité d'aérogénérateurs, le futur parc du Chemin Vert permet d'éviter ou de réduire de nombreux impacts. Ainsi, les principaux enjeux pour ce projet éolien, à savoir le respect des distances avec les villages alentour, le respect des grandes lignes topographiques du plateau agricole des grandes plaines ou la relation visuelle avec les parcs de Mont Benhaut ou des Quatre Jallois sont respectés. L'implantation du projet se fait en recul vis-à-vis des bourgs de Pargny-les-Bois, de Dercy, de Bois-lès-Pargny ou de Crécy-sur-Serre (plus de 1 kilomètre) et suit les courbes naturelles du relief de la plaine de grandes cultures. Le nombre moins important d'éoliennes permet de réduire l'ampleur du nouveau motif et sa masse. Ces choix permettent aussi de limiter les différences avec les parcs existants pour faciliter l'intégration paysagère du projet.

L'enterrement des réseaux permettra de limiter la multiplication des nouveaux motifs verticaux à proximité du projet.

1.2 Remise en état après le chantier

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes (hors plateforme) seront soit exploités par les agriculteurs, soit colonisés par une végétation basse spontanée, qui pourra être fauchée en fonction des besoins.



1.3 Plantations dans les fonds de jardins



Légende



Localisation des parcelles et des jardins privés qui pourraient être impactés

Objectifs de la mesure

Le futur parc du Chemin Vert sera partiellement visible depuis les entrées et sorties des villages de Crécy-sur-Serre, Pargny-les-Bois, Bois-lès-Pargny et Dercy. Cette visibilité sera atténuée par les ondulations du relief ainsi que les bosquets ponctuels et l'impact visuel sera modéré. Cet impact sera perceptible depuis certains jardins privés des quatre bourgs sus-cités. Lorsque ces jardins se situeront en lisière de village et qu'ils seront orientés vers le projet, des vues vers les futures éoliennes seront possibles. L'objectif de la présente mesure est de réduire cette visibilité.

Description de la mesure

Au sein des communes situées à proximité du projet du Chemin Vert, une campagne de plantations dans les jardins privés pourra être menée. Il s'agit de proposer aux riverains les plus exposés par le projet du Chemin Vert de réaménager leur fond de jardin.

Modalités de réalisation

Les végétaux choisis seraient essentiellement des arbustes à haut développement et persistant. Ces végétaux constitueraient ainsi un écran visuel efficaces au-delà desquels le futur parc du Chemin Vert ne sera pas visible. Cette mesure réduira ainsi fortement l'impact visuel depuis les bourgs et les parcelles privées. Le coût estimatif de cette mesure s'élève à environ 20 000 euros. En fonction du positionnement du projet par rapport au bourg, des cartes mettant en valeur les parcelles concernées au sein du village peuvent être créées (exemples ci-contre). Plusieurs maisons sont ainsi concernées sur ces cartes. Pour assurer la pérennité de cette proposition, ces mesures sont conditionnées à l'accord écrit des personnes concernées. Lors de la mise en chantier du présent projet, l'exploitant du parc éolien enverra un courrier aux propriétaires des habitations ou exploitants agricoles des parcelles concernées par cette mesure qui devront alors manifester leur intérêt. Par ailleurs, l'emplacement des plantations pourra être affiné avec les personnes concernées.

Prix total estimé : 20 000 €

Fig. 156 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

2 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comporte 3 postes de livraison. L'implantation de ce poste a été raisonnée pour faire un compromis entre la facilité de raccordement et l'intégration paysagère.

La structure du poste est réalisée en béton ou en parpaing. L'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Les dimensions approximatives des postes seront de 9m de long, 3 m de profondeur et 3 m de hauteur (depuis le niveau du terrain). Une dépose sobre et simple sur le terrain constitue la solution adaptée.

Une couleur correspondant au RAL 7034 sera proposée. Cette couleur s'intégrera au mieux au sein de ce paysage agricole ouvert dont les teintes varient de l'ocre au brun en passant par le vert tendre. Ces couleurs varient en fonction de la saisonnalité et des cultures céréalières.

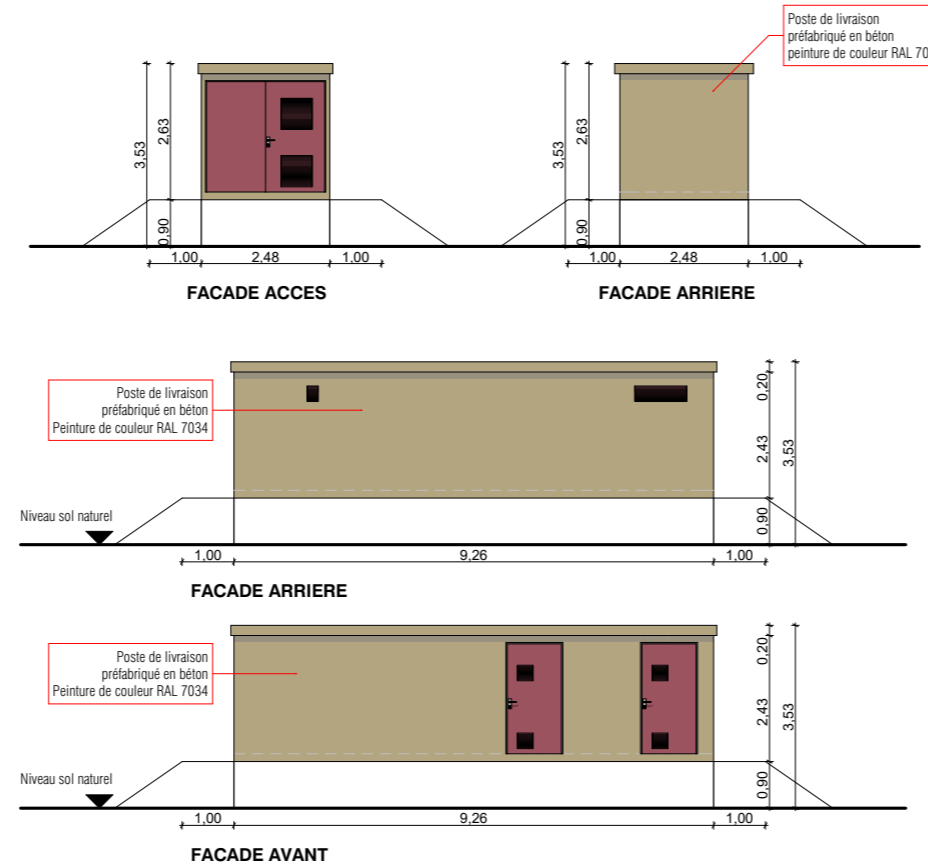


Fig. 157 : Coupes techniques du poste de livraison (Source : MO Architecte)



Fig. 158 : Photo simulation du poste de livraison au sein du plateau agricole

3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

3.1 Enfouissement d'une ligne électrique à Bois-lès-Pargny



Fig. 159 : Vue de la rue Marcel Carlier - avant l'enfouissement des lignes électriques



Fig. 160 : Photosimulation de la rue Marcel Carlier - après l'enfouissement des lignes électriques

Objectifs de la mesure

Depuis les entrées et sorties du village de Bois-lès-Pargny, le parc éolien du Chemin Vert sera en partie visible et les impacts visuels seront modérés. L'objectif de cette mesure est de compenser de cet impact visuel en améliorant le cadre de vie des habitants de Bois-lès-Pargny au sein du centre-bourg.

Description de la mesure

Au sein du village de Bois-lès-Pargny, un enterrement des différentes lignes électriques sera proposé. Cette mesure concerne la rue Marcel Carlier, dans le centre bourg depuis laquelle le futur parc du Chemin Vert sera ponctuellement visible. La suppression de ces lignes limitera la présence d'éléments verticaux et de câbles au sein du paysage urbain du bourg. Cette mesure améliorera le cadre de vie des habitants de la rue et compensera l'impact visuel du projet.

Modalités de réalisation

Le coût prévu pour cet mesure s'élève à environ 50 000 euros. Cette mesure a déjà été évoquée auprès de la commune de Bois-lès-Pargny mais elle ne s'appliquera évidemment qu'après un aval définitif des différents élus municipaux.

Prix total estimé : 50 000 €

3.2 Embellissement du calvaire de Mortiers



Fig. 161 : Vue du calvaire de Mortiers - avant les travaux d'embellissement paysager



Fig. 162 : Photosimulation du calvaire de Mortiers - après les travaux d'embellissement paysager

Objectifs de la mesure

Depuis l'entrée et sortie Sud du village de Mortier, le parc du Chemin Vert sera en partie visible et les impacts visuels seront modérés. L'objectif de cette mesure est de compenser l'impact visuel du projet en proposant un aménagement simple au sein du bourg. A la sortie Nord du village de Mortiers se positionne un calvaire, qui constitue un patrimoine vernaculaire majeur du village. Un embellissement peut y être proposé.

Description de la mesure

Le massif qui habille aujourd'hui le calvaire se montre vieillissant et masque en partie la croix. Un embellissement a donc été prévu. Cet embellissement passerait par un arrachage des végétaux déjà existant suivi de la création d'un nouveau massif épuré qui permettrait de voir davantage le calvaire. Le patrimoine vernaculaire serait ainsi mis en valeur.

Modalités de réalisation

Le nouveau massif serait essentiellement composé de vivaces, demandant peu d'entretien, et la croix serait encadrée par deux arbustes de taille moyenne (des érables japonais ou des *lagerstroemia* par exemple). Les travaux pourraient être entrepris dès que le chantier débutera. Le choix exact des plantations sera donné à la commune de Mortiers. Le budget alloué à cette mesure serait d'environ 5000 euros.

Prix total estimé : 5000 €

3.3 Aménagement de la place située près du pont à Crécy-sur-Serre



Fig. 163 : Vue de la place de Crécy-sur-Serre - avant les travaux d'aménagement paysagers



Fig. 164 : Photosimulation de la place de Crécy-sur-Serre - après les travaux d'aménagement paysagers

Objectifs de la mesure

Les éoliennes du parc du Chemin Vert seront discernables depuis les entrées et sorties du village de Crécy-sur-Serre. L'impact sera modéré notamment au niveau de l'entrée Sud, sur la départementale D967. L'objectif de cette mesure est de compenser les impacts visuels du projet en proposant une amélioration du cadre de vie des habitants au sein du centre-ville.

Description de la mesure

Une place essentiellement enherbée se situe près du pont au sein du village de Crécy-sur-Serre. Cette place peut devenir un lieu de rencontres fédérateur au sein du bourg et un aménagement paysager simple peut y être proposé.

Modalités de réalisation

La création d'une aire de jeux servant d'éléments de composition central au parc est donc suggérée. Cette aire permettrait d'accueillir des enfants de tout âge qui seraient accompagnés de leurs parents. Des bancs seraient à disposition pour pouvoir se reposer et surveiller les enfants. Cette aire de jeux prendrait place au sein d'un écrin végétal formé par des massifs composés de divers vivaces et des arbustes (viornes, spirées). L'allée centrale du parc serait redessinée et se prolongerait par un passage surélevé qui sécuriserait la traversée de la route par les enfants se rendant ou sortant de l'aire de jeux. Les travaux pourront débuter en même temps que le chantier. Le budget alloué à cette mesure s'élèverait à 100 000 euros. Cette mesure est souhaitée par la commune, et les modalités de réalisation lui ont été présentées.

Prix total estimé : 100 000 €

3.4 Evaluation des impacts résiduels à l'issu des mesures ERC

Intitulé de la mesure	Catégories de mesures	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Plantations dans les fonds de jardins des riverains	Mesures de réduction	Bois-lès-Pargny Pargny-les-Bois Crécy-sur-Serre Dercy	20 000 €
Embellissement du calvaire de Mortiers	Mesures d'accompagnement	Mortiers	5000 €
Enfouissement d'une ligne électrique à Bois-lès-Pargny	Mesures d'accompagnement	Bois-lès-Pargny	50 000 €
Aménagement de la place située près du pont à Crécy-sur-Serre	Mesures d'accompagnement	Crécy-sur-Serre	100 000 €

TOTAL DU PRIX ESTIMÉ

175 000 €

Les quatre mesures précédemment décrites permettent de réduire les impacts visuels du projet éolien du Chemin Vert ou d'améliorer le cadre de vie des habitants. La campagne de plantations des fonds de jardins de riverains permettra de masquer en partie le futur parc depuis les parcelles privées. Avec cette campagne de plantation, l'impact visuel du projet ne sera plus modéré mais faible depuis les bourgs de Crécy-sur-Serre, Pargny-les-Bois, Mortiers, Dercy et Bois-lès-Pargny. Les aménagements paysagers proposés au sein des communes de Mortiers et de Crécy-sur-Serre permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants. L'enterrement des lignes électriques au sein du village de Pargny-les-Bois permettra d'éviter la multiplication d'éléments verticaux au sein de la rue Marcel Carlier. Ces trois dernières mesures sont des mesures d'accompagnement.

CONCLUSION

Le futur parc du Chemin Vert s'inscrit au cœur des ondulations du plateau agricole des plaines de grandes cultures. Au Nord-Ouest, les vallées boisées successives de l'Oise ou de la Somme forment des écrans visuels par-delà lesquelles le projet ne sera pas visible. A l'Est les reliefs de la Thiérache masquent partiellement le projet du Chemin Vert et les visibilitées ne seront que partiels. Dans les plaines agricoles du Laonnois ou du Vermandois, en revanche, le paysage est très ouvert et l'éolien est déjà très présent. Tout l'enjeu pour les nouvelles implantations est de trouver leur place dans le respect des lignes topographiques du paysage et des relations avec les parcs éoliens voisins.

Pour répondre à cet enjeu, le futur parc du Chemin Vert vient renforcer l'ensemble formé par les parcs de Mont Benhaut ou des Quatre Jallois participant ainsi à un événement paysager de grande ampleur, mais cohérent et structuré de par sa géométrie d'implantation. Le futur parc est cohérent avec l'ensemble pour conserver la logique du motif éolien à l'échelle du grand paysage.

D'autre part, le projet a pris en compte les enjeux importants en termes de protection du paysage et du patrimoine à grande échelle. En effet, un recul important a été pris par rapport aux villages de l'aire d'étude immédiates (Crécy-sur-Serre, Bois-lès-Pargny, Pargny-les-Bois et Dercy). De plus, des éoliennes ayant une hauteur totale modérée ont été choisies pour réduire leur prégnance. Le travail de réflexion autour des variantes a été capital dans l'objectif de respecter ces aspects.

Enfin, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement pertinentes ont été retenues de façon à limiter les impacts du projet.

Ainsi, le futur parc du Chemin Vert offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire.



TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude.	9	Fig. 62 : Bloc de l'aire d'étude rapprochée avec localisation des différents bourgs.	68
Fig. 2 : Relief de «Cuesta», la butte de Laon.	13	Fig. 60 : Vue depuis Marle.	68
Fig. 3 : Plaine du Laonnois.	13	Fig. 61 : Vue depuis l'entrée de la Ferté-Chevresis.	68
Fig. 4 : La Serre, rivière.	13	Fig. 63 : Vue depuis la sortie Sud-Est de Hérie-la-Viéville.	69
Fig. 5 : Contreforts du massif Ardennais.	13	Fig. 64 : Vue depuis le cimetière de Sons-et-Ronchères.	69
Fig. 6 : Paysage de la Vallée de la Souche.	19	Fig. 65 : Vue de la voie ferrée entre Erlon et Vayenne.	70
Fig. 11 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains construits, accordés et en instruction.	33	Fig. 66 : Vue depuis le sentier de «Forêt de Marle».	73
Fig. 12 : Bien que proche de l'observateur (2.5km), cette éolienne du parc de la Saronde est partiellement occultée par la végétation. Les autres le sont entièrement.	35	Fig. 67 : Vue depuis le sentier «Vallées et vallons entre Serre et Vilpion», belvédère de Marle.	74
Fig. 13 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituants des masques visuels immédiats.	35	Fig. 68 : Vue depuis le sentier «Vallées et vallons entre Serre et Vilpion» depuis la Tour de la Mutte, marle.	74
Fig. 14 : Vue depuis le belvédère de la cathédrale de Laon.	38	Fig. 69 : Tableau des monuments classés et inscrits l'Aisne - Aire d'étude rapprochée.	77
Fig. 16 : Vue depuis la D967, sortie ville de Laon, point de co-visibilité.	39	Fig. 71 : Eglise de Brenton-Bugny.	77
Fig. 15 : Vue depuis la D946 en marge de Montcornet, point de co-visibilité.	39	Fig. 70 : Eglise Marcy-sous-Marle.	77
Fig. 17 : Vue depuis la D1032_Fond de Vallée.	41	Fig. 72 : Eglise Notre-Dame de Marle.	78
Fig. 19 : Vue depuis la D967 depuis la sortie de Laon.	41	Fig. 73 : tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée.	79
Fig. 18 : Vue depuis une D1044 entre Charmes et Laon.	41	Fig. 74 : Vue depuis la D12, photo de Geophom.	84
Fig. 20 : Vue à proximité de la D946 entre Montcornet et Marle.	41	Fig. 75 : Vue depuis la D64.	84
Fig. 21 : Vue depuis la D12, sortie Sud de Villiers-le-Sec.	42	Fig. 76 : Vue depuis la sortie de Mortiers.	85
Fig. 22 : Perception de l'autoroute des Anglais depuis l'Est de Mayot.	42	Fig. 77 : Vue depuis la D967, Ouest de la ZIP.	87
Fig. 24 : Vue depuis la N2, sortie Sud Vervins.	43	Fig. 78 : Vue depuis la D967, Ouest de la ZIP.	88
Fig. 23 : Vue depuis la D1044, au Nord de Saint-Quentin.	43	Fig. 79 : Vue depuis la D12, Est de la zone d'implantation potentielle.	88
Fig. 25 : Entrée dans St-Quentin par la D1044.	44	Fig. 80 : Vue depuis le chemin agricole de Chaussées Avennes.	88
Fig. 26 : Tergnier_Ville de fond de vallée.	44	Fig. 82 : Vue depuis le cimetière de Bois-lès-Pargny.	89
Fig. 27 : Entrée dans la ville de Guise.	44	Fig. 81 : Vue depuis la sortie Sud de Bois-lès-Pargny.	89
Fig. 28 : Vue depuis la Sortie de Vervins.	44	Fig. 83 : Vue depuis Pargny-les-Bois sortie Est.	89
Fig. 29 : Vue depuis la Sortie de Laon sur N2.	45	Fig. 84 : Centre bourg Crécy-sur-Serre, vue depuis la passerelle piétonne, Geophom.	91
Fig. 30 : Entrée dans la Ville de Laon par la D1044.	45	Fig. 85 : Vue depuis le cimetière Dercy, Geophom.	91
Fig. 31 : Vue depuis la Voie verte.	47	Fig. 86 : Vue depuis le sentier «vallées et vallons entre Serre et Vilpion».	93
Fig. 32 : Chemins des églises fortifiées de la Thiérache.	47	Fig. 87 : Vue depuis le Menhir.	94
Fig. 33 : Vue depuis le GR12A.	47	Fig. 88 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'Aisne - Aire d'étude immédiate.	94
Fig. 34 : Chemins de de la Brune et de la Serre.	47	Fig. 89 : Tour de Crécy.	94
Fig. 35 : Tableau des monuments classés Aisne - Aire d'étude éloignée.	49	Fig. 90 : Donjon de Bois-lès-Pargny.	95
Fig. 38 : Tableau des monuments inscrits de l'Aisne - Aire d'étude éloignée.	50	Fig. 91 : Hôtel de ville de Crécy-sur-Serre.	95
Fig. 36 : Eglise de Créopy.	50	Fig. 92 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate.	96
Fig. 37 : Vue depuis le Fort de Guise.	50	Fig. 99 : Tableau de synthèse des différentes variantes du projet du Chemin Vert.	115
Fig. 39 : Remparts de Vervins.	51	Fig. 100 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon.	129
Fig. 40 : Ferme médiévale d'Essigny-le-Grand.	51	Fig. 101 : Carte d'occupation de l'horizon d'Assis-sur-Serre à 5 et 10km.	130
Fig. 42 : Nécropole française de Saint-Quentin.	52	Fig. 103 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km d'Assis-sur-Serre.	130
Fig. 41 : Cimetière militaire franco-allemand de Le Sourd.	52	Fig. 102 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Assis-sur-Serre à 10km.	130
Fig. 43 : Localisation des sites de Laon, Inventaire des sites classés et inscrits.	54	Fig. 104 : Carte d'occupation de l'horizon de Barenton-Bugny à 5 et 10km.	131
Fig. 44 : Promenade des remparts de Laon.	54	Fig. 106 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Barenton-Bugny.	131
Fig. 46 : Inventaire des monuments inscrits à Laon.	55	Fig. 105 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Barenton-Bugny à 10km.	131
Fig. 45 : Inventaire des monuments classés à Laon.	55	Fig. 107 : Carte d'occupation de l'horizon de Barenton-sur-Serre à 5 et 10km.	132
Fig. 47 : Cathédrale de Laon.	56	Fig. 109 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Barenton-sur-Serre.	132
Fig. 48 : Église de St-Martin au Parvis_Laon.	56	Fig. 108 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Barenton-sur-Serre à 10km.	132
Fig. 49 : Ancien prieuré_Laon.	56	Fig. 110 : Carte d'occupation de Bois-lès-Pargny à 5 et 10km.	133
Fig. 50 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée.	57	Fig. 112 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Bois-lès-Pargny.	133
Fig. 51 : Inter-visibilité entre les parcs de Ronchères, Mont-Benhaut, Chemin Vert et du Chemin Vert.	62	Fig. 111 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Bois-lès-Pargny à 10km.	133
Fig. 52 : Inter-visibilité entre les parcs Mont-Benhaut et du Chemin Vert depuis la D12.	62	Fig. 113 : Carte d'occupation de l'horizon de Crécy-sur-Serre à 5 et 10km.	134
Fig. 53 : Vue du village de Dercy, depuis les abords de la N2.	63	Fig. 115 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Crécy-sur-Serre.	134
Fig. 54 : Vue depuis la D697 au Sud pas de perception de la ZIP.	63	Fig. 114 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Crécy-sur-Serre à 10km.	134
Fig. 55 : Vue depuis la D35, à la sortie de Pouilly-sur-Serre.	65	Fig. 116 : Carte d'occupation d'Erlon à 5 et 10km.	135
Fig. 56 : Vue depuis la D967 au Sud de la zone d'implantation potentielle, la végétation dissimule le projet du Chemin Vert.	65	Fig. 118 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km d'Erlon.	135
Fig. 57 : Vue depuis la D12, Est de Dercy.	66	Fig. 117 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Erlon à 10km.	135
Fig. 58 : Vue depuis la N2, à l'Est de Verneuil-sur-serre.	66	Fig. 119 : Carte d'occupation de l'horizon de Marle à 5 et 10km.	136
Fig. 59 : D967 sur la portion Nord.	66	Fig. 121 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Marle.	136
		Fig. 120 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Marle à 10km.	136

TABLE DES FIGURES

Fig. 122 : Carte d'occupation de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy à 5 et 10km	137
Fig. 124 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	137
Fig. 123 : Carte des angles d'occupation et de respiration de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy à 10km	137
Fig. 125 : Carte d'occupation de l'horizon de Montigny-sur-Crécy à 5 et 10km	138
Fig. 127 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Montigny-sur-Crécy	138
Fig. 126 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Montigny-sur-Crécy à 10km	138
Fig. 128 : Carte d'occupation de Pargny-lès-Bois à 5 et 10km	139
Fig. 130 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Pargny-lès-Bois	139
Fig. 129 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Pargny-lès-Bois à 10km	139
Fig. 131 : Carte d'occupation de l'horizon de Dercy à 5 et 10km	140
Fig. 133 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Dercy	140
Fig. 132 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Dercy à 10km	140
Fig. 134 : Carte d'occupation de Mortiers à 5 et 10km	141
Fig. 136 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Mortiers	141
Fig. 135 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Mortiers à 10km	141
Fig. 137 : Carte d'occupation de l'horizon de Sons-et-Ronchères à 5 et 10km	142
Fig. 139 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Sons-et-Ronchères	142
Fig. 138 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Sons-et-Ronchères à 10km	142
Fig. 140 : Carte d'occupation de la Fabrique à 5 et 10km	143
Fig. 142 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de la Fabrique	143
Fig. 141 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de la Fabrique à 10km	143
Fig. 144 : Schéma de la vision humaine	204
Fig. 145 : Matériel de Prise de vue	204
Fig. 146 : Interface d'assemblage sous Windfarm	204
Fig. 148 : Mise en page	205
Fig. 147 : Schéma de lecture des photomontages	205
Fig. 149 : Tableau de synthèse des impacts des différents photomontages	467
Fig. 150 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial	467
Fig. 151 : Carte illustrant la distance entre chacune des éoliennes du Chemin Vert et les Promenades de Laon	470
Fig. 152 : Carte localisant l'angle au sein duquel l'émergence visuelle des différents parcs et du projet sera analysée	471
Fig. 153 : Tableau des hauteurs totales des éoliennes + la côte NGF du projet et des différents parcs éoliens riverains (classement par nom de parc)	472
Fig. 154 : Tableau des hauteurs totales des éoliennes + la côte NGF du projet et des différents parcs éoliens riverains (classement par hauteur)	473
Fig. 155 : Photomontages d'implantation des différentes variantes	490
Fig. 156 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer	491
Fig. 157 : Coupes techniques du poste de livraison (Source : MO Architecte)	492
Fig. 158 : Photo simulation du poste de livraison au sein du plateau agricole	492
Fig. 160 : Photosimulation de la rue Marcel Carlier - après l'enfouissement des lignes électriques	493
Fig. 159 : Vue de la rue Marcel Carlier - avant l'enfouissement des lignes électriques	493
Fig. 161 : Vue du calvaire de Mortiers - avant les travaux d'embellissement paysager	494
Fig. 162 : Photosimulation du calvaire de Mortiers - après les travaux d'embellissement paysager	494
Fig. 164 : Photosimulation de la place de Crécy-sur-Serre - après les travaux d'aménagement paysagers	495
Fig. 163 : Vue de la place de Crécy-sur-Serre - avant les travaux d'aménagement paysagers	495



A landscape photograph showing a valley with trees and buildings, viewed from an elevated position. A white rectangular box is overlaid in the center, containing text. The sky is clear and blue. The foreground shows the silhouettes of trees on the right and left.

ATER Environnement

Projet éolien du Chemin Vert

Expertise paysagère